

INTRASENSE

Société anonyme au capital de 211.802,90 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte, au titre de la partie ordinaire de l'assemblée, de la situation et de l'activité de la société Intrasense (ci-après désignée la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les autres points et notamment ceux relatifs à la partie extraordinaire de la présente assemblée générale font l'objet d'un rapport du conseil d'administration distinct.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société.

Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux de l'exercice 2014 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 892 K€ ;
- Hypothèse d'encaissement du 1^{er} acompte sur le contrat HECAM pour 445 K€ en mai 2015 ;
- Hypothèse d'encaissement d'une subvention ADOC de 80 K€ en avril ;
- Hypothèse de mise en place d'un financement par émission d'OCABSA à souscrire par le fonds Atlas Capital Markets pour un montant minimum de 3M€ par tranche de 500 K€, la première tranche devant être souscrite en mai 2015 après approbation de l'Assemblée Générale (cf. point 1.3.1 ci-après).

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la Société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2014 pourrait alors se révéler inapproprié.

La société étudie actuellement la mise en place d'autres moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en France et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian®, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Myrian® combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l'évaluation rapide de l'efficacité des traitements et, par extension, à l'évaluation des candidats-médicaments en cancérologie.

1.2 Faits marquants de l'exercice de la Société

1.2.1. Activité

La Société a poursuivi son activité à l'international et continué d'enrichir son offre produit. Elle a intensifié sa prospection commerciale sur le marché Américain avec une équipe commerciale opérationnelle dès la fin du premier trimestre 2014.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été marqué par les faits suivants :

- La Société a recruté un directeur commercial et un responsable régional des ventes aux Etats-Unis, pour prospecter le marché Nord-Américain et déployer commercialement les solutions d'Intrasense.
- La Société a annoncé la signature d'un accord-cadre avec RadCore Labs, l'un des imaging CROs leader aux Etats-Unis.
- La Société a conclu un accord avec LungAnalysis, le core lab de l'hôpital Erasmus MC spécialisé dans l'analyse d'images médicales pour les pathologies pulmonaires telles que la mucoviscidose, la bronchiectasie et l'asthme sévère. Erasmus MC est le plus grand hôpital universitaire des Pays-Bas et l'un des dix meilleurs instituts de santé en Europe selon le Times Higher Education.
- La Société a poursuivi son déploiement à l'international avec la signature de quatre contrats au Japon. Le montant total de ces signatures sur le pays s'élève ainsi à 240.000 € sur l'exercice.

- La Société a signé un contrat OEM avec le fabricant mondial d'IRM Alltech. Le groupe américain Alltech Medical Systems America (AMSA) conçoit, fabrique et distribue une gamme complète de systèmes d'imagerie par résonance magnétique (IRM), une modalité en fort développement.
- Le contrat pluriannuel renforce le chiffre d'affaires récurrent de la Société, avec un minimum annuel de 140.000 USD et met de nouveau en lumière la supériorité technologique de sa plateforme et de ses applications cliniques IRM.

1.2.3. Obtention d'un brevet européen.

La Société a obtenu un brevet européen (EP2339538) pour son invention permettant la génération de filet views avec réduction des artefacts dans le cadre de coloscopies virtuelles réalisées par imagerie scanner.

1.2.4. Lancement d'un nouveau module pour le diagnostic et le suivi du cancer des ovaires et de l'utérus

La Société a développé et lancé sa nouvelle application Myrian® XP-Female Pelvis pour la visualisation et l'analyse multiparamétrique d'examens IRM du pelvis féminin.

1.2.5. Financement de la Recherche et Développement

La Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé à la Société un financement d'un montant de 800 K€ débloqué en février 2014, à la Société, sur un programme de recherche portant sur le développement de solutions de prise en charge logicielle d'examens multiparamétriques.

Ce programme, d'une durée de 17 mois, permet le développement de modules cliniques dédiés aux cancers du sein, de la prostate et du col de l'utérus.

1.2.6. Augmentation de capital social de la Société en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription, ouverte au public :

Afin de satisfaire ses besoins de trésorerie, la Société s'est orientée vers une levée de fonds auprès du public et/ou d'investisseurs qualifiés.

- Par délibérations en date du 11 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé :
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers ;
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Par délibérations en date du 21 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de faire usage :
 - de la délégation de compétence qui a lui été conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014 afin d'augmenter, avec suppression du droit préférentiel de souscription, le capital social de la Société par l'émission de 964.804 actions ordinaires nouvelles à un prix d'émission de 3,65 euros par action (soit 0,05 euro de valeur nominale et 3,60 euros de prime d'émission) ;
 - de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014 afin d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles dans la limite de 15%, ce qui correspond à un nombre d'actions nouvelles complémentaires de 144.721 (et, avec les Actions Nouvelles, à un nombre total maximum d'actions nouvelles à émettre de 1.109.525).
- Par délibérations en date du 2 avril 2014, le conseil d'administration a décidé l'émission de 964.804 Actions Nouvelles et 144.721 Actions Nouvelles Complémentaires à un prix unitaire de souscription de 3,65 €, représentant un montant total d'augmentation de capital de 4.049.766,25 €, prime d'émission incluse et que ladite augmentation de capital a eu pour effet de porter le capital social de 156.326,65 € à 211.802,90 €.

Le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Complémentaires aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris sont intervenus le 7 avril 2014.

1.2.7. Gouvernance

Par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2014, Monsieur Stéphane Chemouny a été nommé Président Directeur Général de la Société. Monsieur Chemouny assume désormais la Direction Générale en remplacement de Monsieur Mayette, le conseil d'administration ayant mis fin aux fonctions de Directeur Général de ce dernier.

1.2.8. Financements bancaires

Par décisions du conseil d'administration en date du 14 octobre 2014, il a été décidé de mettre en place les deux prêts bancaires suivants :

- prêt accordé par la Banque Populaire du Sud d'un montant de 400 K€ amortissable sur 60 mois dont 9 mois de franchise en capital, au taux de 2,42 % ;
- prêt accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc d'un montant de 400 K€ amortissable sur 60 mois dont 9 mois de franchise en capital, au taux de 2,42 % ;

En garantie des prêts exposés au point 1.2.9, il a été procédé aux deux nantisements suivants :

- Inscription en date du 8 janvier 2015 : nantissement en 4ème rang, pari passu avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, sur le fonds de commerce, au profit de la Banque Populaire du Sud en garantie d'une créance d'un montant de 400.000 € ;
- Inscription en date du 14 janvier 2015 : nantissement en 4ème rang, pari passu Banque

Populaire du Sud, sur le fonds de commerce, au profit de Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc en garantie d'une créance d'un montant de 400.000 €.

1.2.9. Options de souscription ou d'achat d'actions

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (plans 2013-1 et 2013-2) arrêtés par le conseil d'administration du 20 mai 2013, aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice 2014.

Aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.2.10. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Par délibérations en date du 21 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a constaté l'exercice de 400 BCE 2011 n°1 par un titulaire et l'augmentation de capital de 400 € par émission de 8.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de 400€ (8.000x0,05€), lequel s'est trouvé porté de 155.926,65€ à 156.326,65€, avec une prime d'émission totale de 32.680 €.

1.2.11. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 53 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648 (Autres charges de personnel).

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

1.2.12. Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont (cf. point 9.2 ci-après), il a été procédé à un apport complémentaire de 30.000 € le 17 mars 2014.

1.3 Evénements importants survenus depuis l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous vous signalons que le début de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015 a été marqué par les faits suivants :

1.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions

Afin de remédier aux besoins de trésorerie de la Société, cette dernière a conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund, fonds anglais immatriculé aux Iles Cayman représenté par sa société de gestion, la société Atlas Capital Markets, un contrat en date du 24 mars 2015 concernant un projet d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (ci-après les « **OCA** ») à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société (ci-après les « **BSA** ») attachés, (ci-après ensemble « les **OCABSA** »), sous conditions suspensives notamment de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

A cet effet, le conseil d'administration en date du 31 mars 2015 a convoqué une assemblée générale extraordinaire le 7 mai 2015 aux fins de se prononcer sur l'Opération telle que définie ci-après.

L'Opération consisterait en l'émission de six (6) tranches d'OCABSA, étant précisé que les BSA seraient détachés dès l'émission des OCABSA.

Cette émission d'OCABSA a pour objectif de doter l'entreprise de moyens financiers supplémentaires pour poursuivre ses développements techniques et commerciaux, via un apport de fonds propres de 6 M€ maximum : 3 M€ résultant de la souscription de la totalité des OCA en actions et 3 M€ en cas d'exercice de la totalité des BSA attachés.

Dans le cadre de ce financement sous forme d'obligations convertibles en actions de la Société à bons de souscriptions d'actions de la Société pour un montant global de 3 M€, rémunéré au taux de 1% par an, actionnable par tranches de 500 K€ (ci-après l'« **Opération** »), il sera proposé à l'assemblée générale convoquée le 7 mai 2015 de :

- Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur, sa compétence à l'effet de décider de procéder, en six (6) tranches d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 €) chacune, (ci-après la « **Tranche** ») à l'émission d'un nombre maximum de trente mille (30.000) OCABSA avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée ;
- Fixer le montant nominal global maximum de l'emprunt obligataire pouvant être émis en vertu de ladite délégation, à trois millions d'euros (3.000.000 €) ;
- Décider que le prix unitaire de souscription des OCABSA serait fixé au pair, c'est-à-dire pour un prix de souscription égal à leur valeur nominale unitaire, soit cent euros (100 €) ;
- Fixer les caractéristiques des OCA conformément aux termes et conditions des OCA (ci-après les « **Termes et Conditions des OCA** ») figurant en Annexe A du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015, et d'approuver ces derniers ;
- Décider que la date d'échéance des OCA serait le troisième anniversaire de leur date d'émission ;
- Décider que la conversion de tout ou partie des OCA pourrait intervenir, à tout moment, à la demande du porteur de ces dernières ;
- Décider que le prix de conversion des OCA serait égal à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la moyenne pondérée des cinq (5) cours de clôture du prix de l'offre de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de réception par la Société de la demande de conversion de l'OCA concernée (ci-après, le « **Prix de Conversion** ») ;
- Décider que la parité de conversion des OCA en actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune, arrondie à l'unité la plus proche, serait fixée selon la formule suivante :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cinq centimes d'euros (0,05 €) chacune à libérer, sur conversion d'une OCA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représenterait ;

« Vn » : la valeur nominale d'une OCA intégralement libérée, soit cent euros (100 €) ;

« P » : le Prix de Conversion.

- Décider que le remboursement anticipé des OCA ne pourrait intervenir, en tout ou partie, qu'à la demande du porteur de ces dernières dans le cas où les dirigeants de la Société (mandataires sociaux ou non) viendraient à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que dans les cas de défaut de la Société tels que visés dans les Termes et Conditions des OCA;
- Décider de fixer les caractéristiques des BSA conformément aux termes et conditions des BSA (ci-après les « **Termes et Conditions des BSA** ») figurant en Annexe B du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2015, et d'approuver ces derniers ;
- Décider que, dès l'émission de chaque Tranche, les BSA, dont le nombre est fixé conformément aux Termes et Conditions des BSA, seraient détachés des OCA ;
- Décider que la date d'échéance des BSA serait le troisième anniversaire de la date d'émission des OCABSA concernées ;
- Décider que les BSA pourraient être exercés, en tout ou partie, à tout moment, à compter de leur émission et jusqu'à la date d'échéance visée ci-dessus ;
- Décider que chaque BSA donnerait droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société ;
- Décider que le prix d'exercice des BSA (ci-après le « **Prix d'Exercice des BSA** ») serait égal à cent quinze pour cent (115%) du cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le jour de bourse précédant l'émission de la Tranche considérée des OCABSA, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, le Prix d'Exercice des BSA de la première Tranche serait égal à cent quinze pour cent (115 %) du moins élevé entre (i) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le jour de bourse précédant l'émission de la première Tranche et (ii) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris à la date de la signature du contrat d'émission d'OCABSA.
- Décider que le nombre total de BSA à émettre par Tranche serait égal à la somme de la valeur nominale totale de chaque nouvelle Tranche émise, divisée par le Prix d'Exercice des BSA selon le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP tel que publié par Bloomberg) à la date d'émission des OCABSA ;
- Décider que le nombre de BSA attachés à chaque OCA serait égal à la valeur nominale d'une OCA nouvellement émise, soit cent euros (100 €), divisée par le Prix d'Exercice des BSA émis avec les OCA à la date d'émission;

- Fixer, en conséquence, (i) le plafond nominal global de la ou des augmentations de capital résultant de la conversion de l'intégralité des OCA à trois millions d'euros (3.000.000 €) par émission de soixante millions (60000.000) d'actions ordinaires nouvelles de cinq centimes d'euro (0,05 €) de valeur nominale chacune, et (ii) le plafond nominal global de la ou des augmentations de capital résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA à trois millions d'euros (3.000.000 €) par émission de soixante millions (60.000.000) d'actions ordinaires nouvelles de cinq centimes d'euro (0,05 €) de valeur nominale chacune,
- soit un plafond nominal global de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de ladite délégation de compétence à six millions d'euros (6.000.000 €) (étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant, pour préserver conformément à la loi et/ou aux stipulations contractuelles applicables, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et est indépendant des plafonds des autres délégations de compétences en cours au profit du conseil d'administration en matière d'augmentation de capital immédiate ou à terme) au moyen de l'émission d'au plus cent vingt millions (120.000.000) d'actions ordinaires nouvelles de la Société de cinq centimes d'euro (0,05 €) de valeur nominale chacune ;
- Décider que le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur et/ou dans les limites fixées par l'assemblée générale, ladite délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - fixer la date des émissions et leur montant dans les limites décidées ci-avant ;
 - arrêter les conditions et modalités des émissions, et en particulier :
 - préciser, le cas échéant, la forme, les caractéristiques et les prérogatives des OCABSA à émettre en vertu de ladite délégation, leur durée, les conditions de leur exercice et/ou de leur conversion, de même que celles de leur remboursement en numéraire ainsi que leurs autres conditions et modalités financières ;
 - arrêter les modalités de libération des souscriptions ;
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période ou des périodes de souscription aux OCABSA ;
 - fixer la date de jouissance, même rétroactive, des OCABSA à émettre ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des émissions réalisées sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve au dixième du nouveau capital après chaque augmentation du capital ;
 - recueillir les souscriptions aux OCABSA émises et/ou à émettre en conséquence des droits y étant attachés et, notamment, les souscriptions aux actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA et/ou de l'exercice des BSA ainsi que les versements y afférents ;
 - appliquer les modalités, visées dans les termes et conditions des OCABSA, suivant lesquelles serait assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des OCABSA, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et/ou les éventuelles stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et prendre toute mesure à cet effet ;

- constater la réalisation de l'émission des OCABSA, de même, le cas échéant, que l'augmentation du capital de la Société sur conversion des OCA et/ou sur exercice des BSA et modifier en conséquence les statuts de la Société ;
- d'une manière générale, négocier et passer toute convention, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile aux émissions en vertu de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce, ladite délégation emporterait de plein droit, au profit des titulaires d'OCABSA émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les OCA et les BSA, directement ou indirectement, donneraient droit.

Sauf renouvellement ultérieur, ladite délégation de compétence expirerait au plus tard à l'issue d'un délai de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'assemblée générale.

1.3.2 Autres événements

- Afin d'adapter sa structure de coûts à son activité pour se rapprocher du point d'équilibre financier et réduire ses besoins de trésorerie, la société a procédé depuis le début de l'exercice en cours à des licenciements pour motif économique concernant 11 personnes réparties sur l'ensemble des fonctions de la Société
- La Société a signé un contrat OEM pluriannuel avec un leader mondial du PACS (*Picture Archiving and Communication System*).

La Société a concédé une licence OEM de distribution mondiale non-exclusive à l'un des leaders mondiaux du PACS, reconnu pour la qualité de son offre et récompensé pour la satisfaction de ses clients.

Le contrat s'inscrit dans la durée, avec une période initiale de 10 ans, et garantit à Intrasure des revenus récurrents à hauteur de 250 K€ dès l'exercice 2015. Les revenus complémentaires liés au volume effectif de ventes et à la maintenance de la base installée devraient rapidement augmenter ce chiffre d'affaires récurrent.

1.4 **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du groupe**

La Société a évolué dans un contexte difficile au cours de l'exercice 2014. La stratégie OEM est pertinente et doit être poursuivie en concentrant nos efforts commerciaux sur quelques régions dédiées (Japon, Chine, France et Etats-Unis) afin d'optimiser les ressources commerciales.

L'adoption de notre produit Myrian® pour ses fonctions très avancées en oncologie par les grands acteurs du marché n'est plus à démontrer. Notre politique de partenariats avec de grands acteurs internationaux sera poursuivie.

Les mesures d'économies de grande ampleur entreprises en 2014 et poursuivies en ce début d'année 2015 réduiront dès cette année la consommation de trésorerie et donneront à la Société, en se rapprochant de l'équilibre financier, les moyens de son redéploiement.

2. **GOUVERNANCE ET VIE SOCIALE**

2.1 **Conseil d'administration**

A la date du présent rapport, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;
- Monsieur Patrick Mayette, administrateur ;
- Monsieur Nicolas Michelon, administrateur ;
- Monsieur Jean-Pierre Thierry, administrateur ;

Amundi Private Equity Funds (422 333 575 RCS Paris), représentée par Monsieur Alexandre Flageul, a démissionné de son mandat de censeur le 10 décembre 2014.

Par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2011, il a été décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2014, il a été décidé :

- de mettre fin aux fonctions de directeur général de Patrick Mayette ; en conséquence, le contrat de travail de Monsieur Patrick Mayette, suspendu lors de sa nomination en tant que directeur général, est redevenu effectif sans modification ;
- la non dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ;
- de nommer Monsieur Stéphane Chemouny directeur général ; en conséquence, Monsieur Stéphane Chemouny cumule les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ;
- et de suspendre le contrat de travail de directeur scientifique de Monsieur Stéphane Chemouny.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. A titre de mesure d'ordre interne et conformément aux stipulations de l'article 22.3 des statuts, le directeur général ne pourra pas prendre de décisions importantes relevant du domaine scientifique ou médical sans avoir consulté le comité scientifique. Sauf si le conseil d'administration le requiert à la majorité simple à l'occasion de sa demande de consultation du comité scientifique, l'avis de ce dernier ne lie pas le directeur général.

Enfin, il a été constaté la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Benoît Gallix. Sa nomination sera à nouveau proposée à l'assemblée générale du 30 juin 2015 dans sa partie extraordinaire.

2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux

2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Liste des mandats et fonctions	Entités du groupe	Entités hors groupe
<u>Stéphane Chemouny</u>		
Président-Directeur Général et administrateur	INTRASENSE	
Salarié (suspendu)	INTRASENSE	
Administrateur		EUROBIOMED
<u>Patrick Mayette</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
Représentant légal	YINGSI SOFTWARE TECHNOLOGY	
Administrateur	INTRASENSE ASIA- PACIFIC	
Administrateur	INTRASENSE INC.	
<u>Nicolas Michelin</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Jean-Pierre Thierry</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
Gérant		SYMBION

2.2.2. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2014

2.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes :

- 138.287 € bruts annuel à Monsieur Patrick Mayette, au titre de ses fonctions de directeur général, , outre à titre d'avantage en nature, une assurance chômage pour un montant de 5.454 € et un véhicule pour un montant de 2.842 €.
- 2.760 € bruts annuel à Monsieur Stéphane Chemouny, au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration, outre à titre d'avantage en nature, une assurance chômage pour un montant de 4.274 €.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Monsieur Stéphane Chemouny a perçu, au titre de son contrat de travail, la somme de 102.391 € bruts. Monsieur Chemouny bénéficient en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite

et prévoyance complémentaire.

Conformément aux délibérations du conseil d'administration du 11 avril 2014 concernant la fixation de la rémunération variable de Messieurs Mayette et Chemouny, ces derniers n'ont pas perçu en 2014 de prime variable basée sur l'atteinte du chiffre d'affaires 2013.

Les objectifs de chiffre d'affaires pour l'exercice 2014 n'ayant pas été atteint, il n'y aura pas de versement de rémunération variable effectué à ce titre en 2015.

2.2.2.2 Jetons de présence

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil d'administration de la Société.

2.2.2.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées

A la date du présent rapport, Monsieur Stéphane Chemouny détient 337.860 actions de la Société.

Par ailleurs, par décisions du Président du 19 mai 2011, il a été attribué :

- à Monsieur Patrick Mayette : 100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3 ;
- à Monsieur Stéphane Chemouny : 100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3.

A la date de la clôture de l'exercice, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital
Stéphane CHEMOUNY	337.860	7,97 %
Patrick MAYETTE	230.165	5,43 %
Nicolas MICHELON	29.620	0,95 %
Jean-Pierre THIERRY	10	NS

2.3 Comité scientifique (article 22 des statuts de la Société)

Le conseil d'administration a procédé le 20 mai 2013 à la nomination des membres du Comité scientifique. Les statuts de la Société prévoient que le Comité scientifique est composé de 2 à 6 membres qui sont des personnes physiques salariées ou non de la Société, associés ou non.

Les membres du Comité scientifique nommés par le Conseil d'administration du 20 mai 2013 pour une durée déterminée de 3 ans sont les suivants :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;
- Monsieur le Professeur Guy Frija, chef du Service de Radiologie de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP), avec deux orientations essentielles : la cancérologie et l'extraction de paramètres fonctionnels sur des séries d'images. Le Professeur Guy Frija a été Secrétaire Général de la Société Française de Radiologie jusqu'en 2004 et est actuellement Président de la Société Européenne de Radiologie.

Il est par ailleurs Chevalier de la Légion d'honneur et a été reçu comme membre d'honneur par de nombreuses sociétés de radiologie, en particulier la *Radiology Society of North America* (RSNA), l'*American College of Radiology* (ACR), le Collège Interaméricain de Radiologie (CIR), le *Royal College of Radiologists* (RCR, Royaume-Uni) et les Sociétés allemande, italienne et espagnole de radiologie.

3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovants dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 1.864 K€ au 31 décembre 2014. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 971 K€ et à 6.120 K€ cumulés (valeur brute) depuis la création de la Société.

4. IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT – ACTIVITES POLLUANTES ET A RISQUES

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques juridiques

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines,...).

A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers d'enregistrement auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

5.1.1. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Société et/ou ses dirigeants par les clients de la Société ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit de la Société ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits de la Société.

La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites. Si la Société ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image de la Société et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives de la Société.

A ce jour, la Société ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers.

5.1.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

- (i) La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle.

Le succès de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets.

La Société a déposé trois demandes de brevets portant sur une technologie d'exploration par endoscopie virtuelle, une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM. A ce jour la Société a obtenu la délivrance du brevet portant sur la suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et celui portant sur la génération de filet views. L'autre demande de brevet est en cours d'examen et sa délivrance est attendue entre 2015 et 2016.

Dans le domaine des logiciels dans lequel la Société opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, la Société ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits de la Société avant que la Société ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou

- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents de la Société parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers.

La Société protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

- (ii) La Société est soumise à un risque de contrefaçon.

Les produits de la Société sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels de la Société ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par la Société sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels de la Société ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, la Société développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, la Société ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

5.1.3. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible

Le logiciel Myrian® étant assimilé à un dispositif médical logiciel destiné au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales.

En Europe, la Société a obtenu le marquage CE (Directive 93/42/CEE modifiée par la Directive 2007/47/CE) par un certificat n°12895 délivré le 26 septembre 2014.

De même, la Société est soumise à l'accord de la « *Food and Drug Administration* » (FDA) aux États-Unis ou d'autres autorités réglementaires étrangères. Chaque autorité de réglementation ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance de sa certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée.

Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification.

Si l'une des situations décrites ci-avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

5.2 Risques industriels

La Société exerçant une activité de services, elle n'encourt aucun risque industriel.

5.3 Risques clients

La Société n'a été confrontée à des problèmes d'insolvabilité que dans quelques cas et pour des montants peu significatifs. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, une dotation de 112 K€ a été comptabilisée suite à l'analyse de l'ancienneté des créances et à l'estimation prudente du risque de non recouvrement.

Les délais moyens de règlement accordés aux distributeurs de la Société sont adaptés aux pratiques de chaque pays.

Parmi les mesures mises en place afin de se protéger du risque d'impayé, la Société a développé un système d'activation temporaire de ses licences permettant, le cas échéant, de ne confirmer l'activation définitive qu'après réception du paiement.

5.4 Risques fournisseurs

Compte tenu de son activité, la Société est peu exposée en matière de risque fournisseurs.

5.5 Risques de marché (taux, change, actions)

La Société est peu exposée en matière de taux d'intérêts.

5.6 Risques de liquidité

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme).

A titre préalable, à la date du présent rapport, il est précisé que la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

Historiquement, la Société a renforcé ses fonds propres en procédant à des augmentations de capital (de 2004 à 2011, un montant total de 5.237.840 euros a été souscrit par les actionnaires de la Société dans ce cadre) et à des émissions d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions, à ce jour entièrement remboursées. Elle a par ailleurs, dans le cadre de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en février 2012, procédé à une augmentation de capital suivie d'une nouvelle augmentation par placement privé au mois de décembre de la même année, pour un montant cumulé de 5.826.934 euros. En avril 2014, la société a procédé à une augmentation de capital en numéraire ouverte au public pour un montant de 4.049.766 €.

La Société a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité, ce qui a généré des flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs à hauteur de (3.031) K€ au 31 décembre 2014, de (1495) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (1.949) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Au cours des deux dernières années, la Société a également fortement investi dans des recrutements de haut niveau dans le domaine commercial et marketing pour structurer son organisation, maîtriser sa croissance interne et son développement futur.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'au 30 avril 2016 font apparaître une situation de trésorerie positive. Afin de sécuriser sa trésorerie dans les mois à venir la société a signé avec le fonds Atlas Capital Markets, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale devant se réunir le 7 mai 2015, un contrat en date du 24 mars 2015 concernant un projet d'émission d'OCABSA pour un montant minimum de 3 M€ par tranche de 500K€ et d'un maximum de 6 M€ dans le cas de l'exercice de la totalité des BSA (cf. point 1.3.1 ci-avant)

Ce financement permettra à la société de faire face à ses besoins de financement en fonds de roulement.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de souscription d'emprunts bancaires.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles dans des conditions acceptables.

6. ELEMENTS FINANCIERS

6.1 Présentation du compte de résultat

Les chiffres significatifs du compte de résultat sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires net	2.410.428 €	4.153.322€
Résultat d'exploitation	(5.216.986) €	(2.594.811)€
Résultat financier	(1.061.213) €	73.980 €
Résultat exceptionnel	(98.422) €	(106.289) €
Résultat net	(5.473.235) €	(1.837.981) €

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 2.410.428 € contre 4.153.322 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 42 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3.665.251 € contre 5.671.277 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 35 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.968.293 € contre 2.708.272 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,6 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 55 contre 57 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.293.052 € contre 1.283.539 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,74 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.882.237 € contre 8.266.089 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,45 %, liée au changement de durée d'amortissement de la production immobilisée de 5 ans à 3 ans pour refléter au mieux le cycle de vie des produits.

Le résultat d'exploitation ressort à (5.216.986) € contre (2.594.811) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (1.061.213) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (6.278.199) € contre (2.520.831) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (98.422) € ;
- d'un impôt sur les bénéfices de (903.386) €, constitué par le Crédit Impôt Recherche ;

l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par une perte de (5.473.235) € contre une perte de (1.837.981) € l'année précédente.

6.2 Présentation du bilan

6.2.1. Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN €)	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations incorporelles nettes	1.570.524	2.297.802
Immobilisations corporelles nettes	173.004	219.700
Immobilisations financières	91.018	268.396
<i>dont titres de participations</i>	111.542	111.542
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	748.959	103.566
<i>dont prêts</i>	6.588	6.588
<i>dont autres immo. financières</i>	47.888	46.700
<i>dont dépréciation des titres et créances</i>	(823.959)	
TOTAL	1.834.547	2.785.899

ACTIF CIRCULANT (EN €)	31.12.2014	31.12.2013
Stocks et encours	0	23.750
Avances et acomptes versés sur commande	0	5.865
Créances clients et comptes rattachés	1.966.285	2.502.888
Autres créances	2.046.312	956.779
Valeurs mobilières de placement	671.872	1.268.481
Disponibilités	304.270	100.280
Charges constatées d'avance	31.692	52.905
Primes de remboursement des obligations	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5.020.431	4.910.948
TOTAL ACTIF	6.854.978	7 696 846

6.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en €)	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
- <i>Capital social ou individuel</i>	211.803	156.327
- <i>Primes d'émission, de fusion</i>	14.373.766	10.603.291
- <i>Réserve légale</i>	15.593	15.593
- <i>Réserves statutaires</i>	0	0
- <i>Réserves réglementées</i>	0	0
- <i>Report à nouveau</i>	(7.183.481)	(5.345.500)
- <i>Résultat de l'exercice</i>	(5.473.235)	(1.837.981)
TOTAL	1.944.446	3.591.730
Avances conditionnées	1.186.500	1.275.000
PROVISIONS		
- <i>Provisions pour risques</i>	125.139	199.992
TOTAL	125.139	199.992

DETTES		
- <i>Emprunts obligataires convertibles</i>	0	0
- <i>Dettes auprès des établissements de crédit</i>	1.717.978	188.963
- <i>Concours bancaires courants</i>	48.544	540.540
- <i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	219.776	523.781
- <i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		0
- <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	421.353	339.376
- <i>Dettes fiscales et sociales</i>	825.702	772.182
- <i>Dettes sur immo. et comptes rattachés</i>		0
- <i>Autres dettes</i>	57.123	119.848
- <i>Produits constatés d'avance</i>	308.416	145.434
TOTAL	3.598.892	2.630.125
TOTAL GENERAL	6.854.978	7.696.846

6.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (5.473.235) € que nous vous proposons de bien vouloir affecter au compte « Report à nouveau » qui resterait débiteur pour un montant de (12.656.716) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.944.446 €.

6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en €)					
Capital social	107 615	107 601	155 927	156 326	211.803
Nbre des actions ordinaires existantes	107 615	107 615	3 118 533	3 126 533	4.236.058
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations			108 980	322 980	322.980
- par exercice de droit de souscription et d'options					
OPERATIONS ET RESULTATS (en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 022 833	2 544 323	4 102 186	4 153 322	2.410.428
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(1 533 461)	(1 136 630)	(154 071)	(1.175.512)	(4.389.903)
Impôts sur les bénéfices	(400 166)	(536 604)	(543 377)	(789 140)	(903.386)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 596 778)	(1 619 816)	(553 592)	(1 837 981)	(5.473.235)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION (en €)					
-Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(10.53)	(5.58)	(0.12)	(0,12)	(0.82)
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(14.84)	(15.05)	(0.18)	(0,59)	(1.29)
- Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	41	49	57	55
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 947 084	2 028 217	2 264 213	2 708 272	2.968.293
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	596 032	868 417	1 019 023	1 283 539	1.293.052

6.5 Distribution antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

6.6 Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 1.111 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

L'impôt supporté en raison desdites charges est nul compte tenu d'un résultat fiscal négatif.

6.7 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les dettes fournisseurs (limitées aux factures reçues), d'un montant de 378.208 €, étaient ventilées par échéances comme suit :

Au 31 décembre 2013 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes					
Tiers externes	113.126	226.253			339.376
Total général	113.126	226.253			339.376

Au 31 décembre 2014 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes	123.273				123.273
Tiers externes	161.695	40.765	38.626		241.087
Total général	284.968	40.765	38.626		364.360

6.8 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2014, l'endettement de la Société s'établit à 3.355.624 € contre 1.944.150 € au titre de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Au 31 décembre 2014 :

- emprunts obligataires convertibles :	0 €
- dettes auprès des établissements de crédits :	1.717.978 € ;
- emprunts et dettes financières diverses :	219.776 € ;
- dettes fournisseurs et comptes rattachés :	421.353 € ;
- dettes fiscales et sociales :	825.702 € ;
- et autres dettes :	57.123 €.

L'augmentation de l'endettement de la Société est liée à de nouveaux emprunts à moyen terme souscrits au cours de l'exercice.

Le ratio dettes Financières / Fonds propres s'établit à 1.07 en 2014 contre 0,35 en 2013, compte tenu de la diminution des fonds propres et de l'augmentation des emprunts à moyen terme.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons qu'elle n'a acquis ou cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée.

7.1 Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 75.000 €), dont le siège social est sis à Shanghai(Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	394,2 K€	179,1 K€
Résultat d'exploitation	(26) K€	(129,8) K€
Capitaux propres	(143) K€	(99,7) K€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2014 une activité en hausse de 220% par rapport à 2013.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 6 personnes contre 5 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 325 K€ contre 214 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (24,7) K€ contre (114,4) K€ en 2013.

7.2 Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd, société de droit singapourien au capital de 50.000 SGD (soit environ € 29.433), dont le siège social est sis à Singapour.

La société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd n'employait aucun salarié au 31 décembre 2014 et n'a pas eu d'activité sur cet exercice.

Les comptes de la société Asia-Pacific Pte Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	Néant	Néant
Résultat d'exploitation	Néant	Néant
Capitaux propres	NS	NS

7.3 Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit Américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 7.566 €), enregistrée dans l'état du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	57,6 K€	Néant
Résultat net	(621,2) K€	(106,76) K€
Capitaux propres	(757) K€	(108,14) K€

La société Intrasense Inc. a connu au cours de l'exercice 2014 son premier exercice d'activité.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 4 personnes contre 2 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 707,3 K€.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (641,8) K€ contre (108,1) K€ pour l'exercice précédent.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2014, la Société employait 55 salariés lesquels exerçaient les fonctions suivantes :

Répartition du nombre de salariés par fonction

	31/12/2014	31/12/2013
Recherche et Développement	29	26
Direction Médicale	1	1
Affaires réglementaires	1	1
Direction Produit / Applications	10	13
Fonction commerciale	6	9
Direction / administration	8	7
Total	55	57
Dont apprentis	2	1
Dont CDD	2	2

Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	31/12/2014	31/12/2013
Employés	1	1
Cadres et techniciens	54	56
Total	55	57

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 31 décembre 2014

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés	0	0	1
Cadres et techniciens	19	31	4
Total	19	31	5

Répartition du nombre de salariés par filiale au 31 décembre 2014

	31/12/2014	31/12/2013
Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd	6	5
Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd	0	0
Intrasense Inc.	4	2
Total	10	7

Total incluant les filiales	65	64
------------------------------------	-----------	-----------

8.2 Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant environ 30% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

8.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société du 18 mai 2011 a décidé :

- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°1** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°2** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°3** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 €.

Le président de la Société, alors constituée sous forme de société par actions simplifiée, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par ladite assemblée générale et compte tenu de l'obtention de l'accord préalable du conseil de surveillance de la Société en date du 19 mai 2011, a attribué à certains salariés et dirigeants de la Société l'intégralité des BCE 2011 n°1, des BCE 2011 n°2 et des BCE 2011 n°3.

Du fait de l'opération d'Introduction (tel que ce terme est défini ci-après) et pour tenir compte de la division de la valeur nominale des actions, la parité des BCE 2011 n°1, des BCE 2011 n°2 et des BCE 2011 n°3 a été ajustée. Désormais, chaque BCE 2011 donne droit à 20 actions ordinaires nouvelles.

Par notification en date du 10 septembre 2012, un titulaire de BCE 2011 n°1 a exercé 50 BCE 2011 n°1 donnant droit à 1.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 12 octobre 2012, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 50 € par émission de 1.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 143.933,05 € à 143.983,05 €.

Par notification en date du 27 août 2013, un titulaire de BCE 2011 n°1 a exercé 400 BCE 2011 n°1 donnant droit à 8.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 20 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 400 € par émission de 8.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 155.926,65€ à 156.326,65€, avec une prime d'émission totale de 32.680 €.

Au cours de l'exercice 2014, aucun BCE 2011 n'a été exercé.

8.4 Options de souscription ou d'achat d'actions / Actions attribuées gratuitement

- Options de souscription ou d'achat d'actions :

Par décision en date du 20 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 172.000 Options 2013-1 et 50 .000 Options 2013-2 (cf. point 1.2.6 ci-dessus et annexe 1 du présent rapport).

Au cours de l'exercice 2014, aucune option n'a été exercée et aucune option n'a été attribuée.

- Actions attribuées gratuitement :

Nous vous informons qu'aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière au cours de l'exercice.

8.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2014, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de votre Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce a été rejetée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce a été rejetée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2013.

9. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT

Relations avec les investisseurs individuels.

Le site internet www.intrasense.fr comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : Communiqués, comptes annuels et semestriels... Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au groupe à l'adresse : investisseurs@intrasense.fr.

Relations avec les investisseurs institutionnels.

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris.

Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

9.1 Capital social

A ce jour, le capital social de la Société, d'un montant de 211.802,90 €, est divisé en 4.236.058 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

9.2 Opérations effectués par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 11.581 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 17.372 €.

Actions en propre au 31/12/2013	2 296
Achats 2014 (cours moyen : 2,9098€)	361.969
Ventes 2014 (cours moyen : 2,8694€)	352.684
Actions en propre au 31/12/2014	11.581

9.3 Répartition du capital social et actions d'auto-contrôle

L'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées générales est la suivante (en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce) :

Associés	5%		10%		15%		20%		25%	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
P.Mayette	5,43%	8,93%								
S.Chemouny			7,97%	13,1%						
APLUS FINANCE			13,3%	11%						

Associés	33,33%		50%		66,66%		90%		95%	
	Capital	Droit de vote								

Il est précisé par ailleurs que 803.903 actions représentant 18,98% du total sont détenues par le public.

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

9.4 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 dans la composition du capital

	Nombre d'actions mouvementées	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2014	3.126.533	0,05	156.326,65
2. Actions émises au cours de l'exercice	1.109.525	0,05	55.476,25
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de 55.476,25 € par émission de 964.804 actions nouvelles et 144.721 actions nouvelles complémentaires de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 3.65 € 	1.109.525	0,05	55.476,25
3. Actions composant le capital social en fin d'exercice 2014	4.236.058	0,05	211.802,90
4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport (cf. 9.1)	4.236.058	0,05	211.802,90

9.5 Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Nous vous indiquons ci-après en **annexe 1** le détail des titres financiers donnant accès au capital de la Société, en cours de validité au 31 décembre 2014 et à la date du présent rapport.

Au total, ces titres financiers donnent droit à souscrire, à la date du présent rapport, 322.980 actions nouvelles.

10. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mois	Nombre de titres	Plus haut (€)	Plus bas (€)
janvier	97.136	6.18	4.92
février	119.006	5.10	4.66
mars	115.146	4.88	4.18
avril	292.653	4,34	3.41
mai	128.845	3.83	3.52
juin	147.930	3.96	3.52
juillet	60.800	3.55	3.26
août	83.945	3.23	2.73
septembre	451.727	3.47	2.56
octobre	292.940	2.47	1.64
novembre	382.741	1.76	1.51
décembre	853.694	2.13	1.47

11. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

11.1 Conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue ou renouvelée au cours de l'exercice écoulé par la Société.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, de prendre acte que les conventions réglementées autorisées et conclues au cours des exercices antérieurs se sont poursuivies sans modification au cours de l'exercice écoulé.

11.2 Conventions visées aux articles L. 225-102-1 du Code de commerce

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-102-1, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

12. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

Le conseil d'administration est composé de cinq membres, à savoir :

- Monsieur Stéphane Chemouny, Président-Directeur Général, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Stéphane Chemouny a été désigné président du conseil d'administration par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2011 pour la durée de son mandat d'administrateur. Il n'a pas de limitation de pouvoirs.

Le conseil d'administration du 19 décembre 2014 a décidé de nommer Monsieur Stéphane Chemouny directeur général ; en conséquence, Monsieur Stéphane Chemouny cumule les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

- Monsieur Patrick Mayette, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il a été mis fin aux fonctions de directeur général de Monsieur Patrick Mayette par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2014.

- Monsieur Nicolas Michelon, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Monsieur Jean-Pierre Thierry, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; et

En outre, nous vous rappelons que :

- la société Deloitte & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, et la société BEAS, co-commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2011 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- en raison de la démission de Monsieur Thierry Carles de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire, constatée par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2012, Monsieur Frédéric Menon, co-commissaire aux comptes suppléant est devenu de plein droit co-commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

13. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après en **Annexe 2** les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Le renouvellement des délégations est traité dans le rapport du conseil d'administration au titre de la partie extraordinaire de l'assemblée

14. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les anciens associés de la société RDM, laquelle a fait l'objet d'une fusion-absorption au sein de la Société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2011 de la Société, sont parties à un pacte d'associés.

Les 20 février 2012, la Société a conclu une convention de liquidité avec la société Gilbert Dupont (cf. points 1.2.12 et 9.2 ci-dessus).

15. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont annexés au présent rapport.

16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 est annexé au présent rapport.

17. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, l'attestation du directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

Annexe 1

Titres financiers donnant accès au capital de la Société

- **Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) :**

Titres	BCE 2011 n° 1	BCE 2011 n° 2	BCE 2011 n°3
Nombre de BCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites en exercice des BCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BCE en circulation	100.980 actions		

- **Les Options 2013 – 1 et les Options 2013-2 (stock-options) :**

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25 %
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

Annexe 2

Tableau des délégations

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2013	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
7 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	100.000 euros (1)	Le conseil d'administration fixe le montant des sommes à incorporer au capital ainsi que le nombre de titres de capital nouveaux à émettre	26 mois Soit jusqu'au 27 août 2015	
8 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	100.000 euros (1)		26 mois Soit jusqu'au 27 août 2015	

9 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale (1)	Même prix que l'émission initiale	26 mois Soit jusqu'au 27 août 2015	
10 ^{ème}	Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	Dans la limite de 10% du capital social existant au moment de l'attribution	Se reporter au (5)	38 mois Soit jusqu'au 27 août 2016	
11 ^{ème}	Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	Dans la limite de 10% du capital social existant au moment de l'attribution		38 mois Soit jusqu'au 27 août 2016	

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
1 ^{ère}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers avec clause d'extension	100.000 (1bis)	Se reporter au (2)	26 mois Soit jusqu'au 10 avril 2016	Conseil d'administration du 21 mars et du 2 avril 2014 : émission de 1.109.525 actions nouvelles (964.804 Actions Nouvelles et 144.721 Actions Nouvelles Complémentaires) à un prix unitaire de 3,65 €, représentant un montant total d'augmentations de capital de 4.049.766,25€, prime d'émission incluse.
2 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	1250.000 (1bis)	Se reporter au (3bis)	26 mois Soit jusqu'au 10 avril 2016	

3 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale (1bis)	Même prix que l'émission initiale	26 mois Soit jusqu'au 10 avril 2016	Conseil d'administration du 21 mars et du 2 avril 2014 : émission de 1.109.525 actions nouvelles (964.804 Actions Nouvelles et 144.721 Actions Nouvelles Complémentaires) à un prix unitaire de 3,65 €, représentant un montant total d'augmentations de capital de 4.049.766,25€, prime d'émission incluse.
------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------------	--	--

Résolutions de l'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2014	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
5 ^{ème}	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement) Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à 5.000.000 €	Le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 100 €, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération	18 mois Soit jusqu'au 26 décembre 2015	Cf. les rachats d'actions effectués dans le cadre du contrat de liquidité et visé à l'article 9.2 du rapport de gestion

6 ^{ème}	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	10% du capital social		18 mois Soit jusqu'au 26 décembre 2015	
------------------	---	-----------------------	--	---	--

Annexe 3

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris
Le 29 avril 2015

Stéphane Chemouny
Président-Directeur général

Annexe 4

Comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Annexe
- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 6 854 978 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 2 410 428 Euros. Le résultat est un déficit de (5 473 235) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 17 avril 2015.

Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux de l'exercice 2014 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 892 K€.
- Hypothèse d'encaissement du premier acompte de l'avance remboursable du projet HECAM pour 445 K€ en juin 2015.
- Hypothèse d'encaissement d'une subvention ADOC de 80 K€ en mai 2015.
- Hypothèse de mise en place d'un financement par émission d'OCABSA à souscrire par le fonds ACM pour un montant minimum de 3M€ par tranche de 500 K€, la première tranche devant être souscrite en mai 2015 après approbation de l'Assemblée Générale convoquée le 7 mai 2015.

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2014 pourrait alors se révéler inapproprié.

La société étudie actuellement la mise en place d'autres moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son activité à l'international et continué d'enrichir son offre produit. Elle a intensifié sa prospection commerciale sur le marché Américain avec une équipe commerciale opérationnelle dès la fin du premier trimestre 2014.

La Société a signé quatre contrats au Japon depuis le début de l'année. Le montant total de ces signatures sur le pays s'élève ainsi à 240 000 €.

Au premier semestre, Intrasense a signé deux premiers contrats au Japon dans le centre anti-cancer de la région du Chūbu et dans l'hôpital universitaire de Matsumoto via notre partenaire PSP.

Aujourd'hui, viennent s'ajouter à ces deux succès majeurs, deux signatures supplémentaires à Tokyo et à Kobe.

La société a annoncé au mois de novembre 2014, la signature d'un contrat OEM avec le fabricant mondial

d'IRM Alltech. Le groupe américain Alltech Medical Systems America (AMSA) conçoit, fabrique et distribue une gamme complète de systèmes d'imagerie par résonance magnétique (IRM), une modalité en fort développement.

L'entreprise, dont le siège social est basé dans le Delaware (États-Unis), possède une filiale à Cleveland, Ohio (États-Unis) et à Chengdu (Chine), site sur lequel la production est très largement centralisée.

Le contrat pluriannuel renforce le chiffre d'affaires récurrent d'Intrasense, avec un minimum annuel de 140 000 USD (115 000 €).

Obtention d'un brevet européen

Intrasense a obtenu un brevet européen (EP2339538) pour son invention permettant la génération de filets views avec réduction des artefacts dans le cadre de coloscopies virtuelles réalisées par imagerie scanner.

Lancement d'un nouveau module pour le diagnostic et le suivi du cancer des ovaires et de l'utérus

La société a développé et lancé sa nouvelle application Myrian® XP-FemalePelvis pour la visualisation et l'analyse multiparamétrique d'examens IRM du pelvis féminin.

Financement de la Recherche et développement

La Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé un financement d'un montant de 800 K€ débloqué en février 2014, sur un programme de recherche portant sur le développement de solutions de prise en charge logicielle d'examens multiparamétriques.

Ce programme, d'une durée de 17 mois, permettra le développement de modules cliniques dédiés aux cancers du sein, de la prostate et du col de l'utérus.

Augmentation de capital social de la Société en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription, ouverte au public :

Afin de satisfaire ses besoins de trésorerie, la Société s'est orientée vers une levée de fonds auprès du public et/ou d'investisseurs qualifiés.

- Par délibérations en date du 11 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé :
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers ;
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
 - de déléguer sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Par délibérations en date du 21 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de faire usage :
 - de la délégation de compétence qui a lui été conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014 afin d'augmenter, avec suppression du droit préférentiel de souscription, le capital social de la Société par l'émission de 964.804 actions ordinaires nouvelles à un prix d'émission de 3,65 euros par action (soit 0,05 euro de valeur nominale et 3,60 euros de prime d'émission) ;

- de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2014 afin d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles dans la limite de 15%, ce qui correspond à un nombre d'actions nouvelles complémentaires de 144.721 (et, avec les Actions Nouvelles, à un nombre total maximum d'actions nouvelles à émettre de 1.109.525).

• Par délibérations en date du 2 avril 2014, le conseil d'administration a décidé l'émission de 964.804 Actions Nouvelles et 144.721 Actions Nouvelles Complémentaires à un prix unitaire de souscription de 3,65 €, représentant un montant total d'augmentation de capital de 4.049.766,25 €, prime d'émission incluse et que ladite augmentation de capital a pour effet de porter le capital social de 156.326,65 € à 211.802,90 €

Le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Complémentaires aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris sont intervenus le 7 avril 2014.

Mise en place de financement par emprunts

- La société a obtenu un accord de prêt de 800 K€ par deux banques, dont les conditions ont été approuvées par le Conseil d'administration. Ces prêts ont été débloqués au début du mois de décembre 2014

- Dans le cadre du dispositif de préfinancement du Crédit Impôt Recherche 2014 (PREFICIR), la société a obtenu en novembre 2014, un accord de BPI Montpellier pour un pré financement de son Crédit Impôt Recherche 2014, sous forme d'un prêt remboursable sur 24 mois avec un différé de remboursement de 18 mois.

Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2014

Nous vous signalons les faits marquants suivants survenus depuis le 31 décembre 2014 :

- Dans le cadre des mesures prises pour réaliser des économies et parvenir à l'équilibre financier, la société a annoncé au mois de février 2015 la mise en œuvre d'un plan social portant sur plus de 10 personnes.

- Afin de sécuriser sa trésorerie, la société a signé avec le fonds ACM, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale devant se réunir le 7 mai 2015, un contrat d'émission d'OCABSA pour un montant minimum de 3 M€ par tranche de 500K€ et d'un maximum de 6 M€ dans le cas de l'exercice de la totalité des BSA.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base.) Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite trois versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont. Ce contrat autorise la société Gilbert Dupont à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement et frais de développement TOTAL	5 150 924		970 754
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	198 170		27 224
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583		
Installations générales agencements aménagements divers	123 214		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	378 665		22 610
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			3 057
Avances et acomptes			
TOTAL	504 462		25 667
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	111 542		
Créances rattachées à des participations	103 566		748 959
Prêts, autres immobilisations financières	53 288		1 188
TOTAL	268 396		750 147
TOTALGENERAL	6 121 952		1 670 226

	Diminutions	
--	-------------	--

	Poste à Poste	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Frais établissement et de développement TOTAL			6 121 678
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			225 293
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			2 583
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			123 214
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			401 275
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			3 057
Avances et acomptes			
TOTAL			530 129
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			111 542
Créances rattachées à des participations			748 959
Prêts, autres immobilisations financières			54 476
TOTAL			914 977
TOTALGENERAL			7 792 179

Au cours de l'exercice 2014, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 971 K€.

Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		2 906 403	1 669 291 944		4 575 694
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		144 890	55 963		200 854
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.		2 583			2 583
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		17 389	11 677		29 067
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		264 789	60 687		325 476
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		284 761	72 364		357 126
TOTAL GENERAL		3 336 054	1 796 271		5 133 674
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 669 291				
Autres immob.incorporelles TOTAL	55 963				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					

Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 677				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	60 687				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	72 364				
TOTAL GENERAL	1 797 618				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 1 669 K€.

Les frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

A la lueur de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives des produits, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale est donc révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

L'impact de ce changement d'estimation de durée sur 3 ans est de 710 K€ comptabilisés en charges d'exploitation.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	748 959		748 959
Prêts	6 588		6 588
Autres immobilisations financières	47 888		47 888
Clients douteux ou litigieux	603 302		603 302
Autres créances clients	2 263 439	2 263 439	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 365	2 365	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	964	964	
Impôts sur les bénéfices	1 745 605	1 745 605	
Taxe sur la valeur ajoutée	64 753	64 753	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	748 759	748 759	
Débiteurs divers	232 626	232 626	
Charges constatées d'avance	31 692	31 692	
TOTAL	5 748 181	5 090 403	657 778
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2014, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 1 693 K€ (dont 765 K€ au titre de l'exercice 2013).

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation		75 000			75 000
Sur créances rattachées à des parts.		748 959			748 959
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	436 114	350 649			786 763
Autres provisions pour dépréciation	27 550			27 550	
TOTAL	463 664	1 174 608		27 550	1 610 722
TOTAL GENERAL	463 664	1 174 608		27 550	1 610 722
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		119 960		27 550	
Financières		979 648			
Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 K€ et sont dépréciées au 31 décembre 2014 pour une valeur de 75 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise. Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à 100% à hauteur de 231 K€.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 749 K€.

Créances clients : Une dotation complémentaire de 120 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2014 suite à l'estimation du risque de non recouvrement de plusieurs créances.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 650 K€.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 11 581 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 17 372 €.

Actions en propre au 31/12/2013	2 296
Achats 2014	361 969
Ventes 2014	352 684
Actions en propre au 31/12/2014	11 581

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	101 106
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	101 106

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	31 692
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	31 692

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	49 560	49 560		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 716 963	74 105	1 482 858	160 000
Emprunts et dettes financières divers	219 776	114 776	105 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	421 353	421 353		
Personnel et comptes rattachés	316 037	316 037		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	373 458	373 458		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	67 376	67 376		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	68 831	68 831		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	57 123	57 123		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	308 416	308 416		
TOTAL	3 598 893	1 851 035	1 587 858	160 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	375 648			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	56 000				56 000
Garanties données aux clients	143 992	69 139		143 992	69 139
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	199 992	69 139		143 992	125 139

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

	Nombre de titres			
	Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES ValNom :0,05€	3 126 533			3 126 533
CREATION (Augmentation de capital du 02/04/2014)		1 109 525		1 109 525
TOTAL	3 126 533	1 109 525	0	4 236 058

Mouvements des capitaux propres

(En euros)	Situation à l'ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation à la clôture
Capital	156 327	55 476 (1)		211 803
Primes liées au capital	10 603 290	3 994 290 (1)	-223 814 (1)	14 373 766
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-5 345 500		-1 837 981	-7 183 480
Résultat de l'exercice	-1 837 981	-5 473 235	1 837 981	-5 473 235
TOTAL	3 591 730	-1 423 469	- 223 814	1 944 446

(1) Par délibérations en date du 2 avril 2014, le conseil d'administration a décidé l'émission de 964.804 Actions Nouvelles et 144.721 Actions Nouvelles Complémentaires à un prix unitaire de souscription de 3,65 €, représentant un montant total d'augmentation de capital de 4.049.766,25 €, prime d'émission incluse. Cette augmentation de capital a eu pour effet de porter le capital social de 156.326,65 € à 211.802,90 €.

Les frais d'émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 223 814 €.

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

Autres fonds propres (En euros)	Solde d'ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde de clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an et - de 5 ans
Préfinancement CIR		249 000		249 000		249 000
Avances remboursables OSEO 1,5	1 275 000		337 500	937 500	487 500	450 000
TOTAL	1 275 000	249 000	337 500	1 186 500	487 500	699 000

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

Autres dettes financières (En euros)	Solde d'ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde de clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an et - de 5 ans
Assurances prospection COFACE	272 531		247 756	24 775	24 775	0
Avance remboursable ASTRE	225 000		45 000	180 000	75 000	105 000
TOTAL	497 531		292 756	204 775	99 775	105 000

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 015
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 860
Dettes fiscales et sociales	533 406
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	18 667
Total	592 948

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	308 416
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	308 416

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 1 028 794 euros
Chiffre d'Affaires Export : 1 381 630 euros.

□/□

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés de : 58 580 € issus de remboursements obtenus d'organismes privés ou publics.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2014 a été constaté pour un montant de 53 080 €. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648 Autres charges de personnel.

Effectifs moyens :

	31/12/2014	31/12/2013
Employés	1	1
Cadres et techniciens	54	56
Total	55	57

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

(En euros)	2014	2013
TOTAL	257 009	257 284

Honoraires des commissaires aux comptes.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 49 869 €, au titre du contrôle légal des comptes.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	7 950	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	-743	77210000
-		
-		
Total	7 207	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	470	67120000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	48 119	67210000
- MALIS SUR RACHATS D' ACTIONS PROPRES	37 361	67830000
Total	85 950	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Ces deux emprunts ont été intégralement remboursés à la date de clôture de l'exercice.

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole.

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,86% aligné sur le rendement estimé des obligations de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 100 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2013, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2013 s'élevait à 128 K€, sur la base d'un taux d'actualisation de 3% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, les autres hypothèses demeurant inchangées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Sociétés	Capital (€)	Réserves et reports à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Situations nettes en €
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-FILIALE INTRASENSE CHINE	7500€		100	75K€	0 K€			394,2 K€	(24,6) K€	(143) K€
-FILIALE INTRASENSE SINGAPOUR (1)	28 965€		100	29 K€	29 K€			N/A	N/A	N/A
FILIALE INTRASENSE INC.	7 577 €		100	8 K€	8 K€	748,9K€ (2)		57,6 K€	(621,2)K	(757) k€
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

(1) Intrasense Singapour n'a pas d'activité commerciale.

(2) Avances en compte courant consenties à la filiale Intrasense Inc.

Opérations réalisées avec des entreprises liées

(en millier d'euros)	2014	2013
Immobilisations financières		
-Participations	112	112
- Créances sur participation	748,9 (1)	104
- Prêts		
Créances		
- Créances clients et rattachés	269 (3)	152
- Autres créances		
Dettes		
- Dettes fournisseurs et rattachés	123 (4)	0
- Dettes financières		

(en millier d'euros)	2014	2013
Charges d'exploitation	123 (4)	30
Produit d'exploitation	116,9 (2)	107
Charges financières		
-Intérêts et charges assimilés		
-Pertes sur créances liées à des participations		
Produits financiers		
-Produits de participations		
-Intérêts		
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

Les transactions avec les entreprises et/ou parties liées conclues ou ayant été poursuivies au cours de l'exercice ont été conclues à des conditions de marché normales.

(1) Avances en compte courant consenties à la filiale US., intégralement dépréciées

(2) Ventes de licences dont 74,9 K€ à la filiale Chine et 42 K€ à la filiale US.

(3) Créance de 43 K€ envers la filiale US et 226 K€ envers la filiale Chine, dont 230 K€ faisant l'objet d'une dépréciation.

(4) Dette de 123 K€ envers la filiale Chine, liée à des commissions dues au titre des ventes effectuées par Intrasense France en Chine (352 K€ * 35% = 123 K€)

COMPTES ANNUELS du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Page
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 10
- <i>Détail soldes intermédiaires de gestion</i>	11 à 14
- <i>Détail compte de résultat</i>	15 à 19

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

55 Impasse Mac GAFFEY

Immeuble LE MINOS 1

34070 MONTPELLIER

04 67 07 32 06

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement	1 747	1 747		0	-0	-100.00
	Frais de développement	6 119 931	4 573 947	1 545 984	2 244 522	-698 538	-31.12
	Concessions, Brevets et droits similaires	225 394	200 853	24 540	53 280	-28 740	-53.94
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	2 583	2 583				
	Autres immobilisations corporelles	524 490	354 543	169 947	219 700	-49 753	-22.65
	Immobilisations en cours	3 057		3 057		3 057	
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	111 542	75 000	36 542	111 542	-75 000	-67.24
Créances rattachées à des participations	748 959	748 959		103 566	-103 566	-100.00	
Autres titres immobilisés							
Prêts	6 588		6 588	6 588			
Autres immobilisations financières	47 888		47 888	46 700	1 188	2.54	
	TOTAL II	7 792 179	5 957 632	1 834 547	2 785 899	-951 352	-34.15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				23 750	-23 750	-100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes				5 865	-5 865	-100.00
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	2 753 050	786 764	1 966 285	2 502 888	-536 603	-21.44
	Autres créances	2 046 312		2 046 312	956 779	1 089 533	113.88
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	671 872		671 872	1 268 481	-596 609	-47.03	
Disponibilités	304 270		304 270	100 280	203 990	203.42	
Charges constatées d'avance (3)	31 692		31 692	52 905	-21 213	-40.10	
	TOTAL III	5 807 195	786 764	5 020 431	4 910 948	109 483	2.23
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 599 374	6 744 396	6 854 978	7 696 846	-841 869	-10.94

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

6 588

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 211 803)	211 803		156 327		55 476	35.49
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 373 766		10 603 291		3 770 475	35.56
	Ecarts de réévaluation						
	RESERVES						
	Réserve légale	15 593		15 593			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	-7 183 481		-5 345 500		-1 837 981	-34.38
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-5 473 235		-1 837 981		-3 635 254	-197.79
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL I	1 944 446		3 591 730		-1 647 284	-45.86	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	1 186 500		1 275 000		-88 500	-6.94
TOTAL II	1 186 500		1 275 000		-88 500	-6.94	
PROVISIONS	Provisions pour risques	125 139		199 992		-74 853	-37.43
	Provisions pour charges						
	TOTAL III	125 139		199 992		-74 853	-37.43
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 717 978		188 963		1 529 016	809.16
	Concours bancaires courants	48 544		540 540		-491 996	-91.02
	Emprunts et dettes financières diverses	219 776		523 781		-304 006	-58.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421 353		339 376		81 978	24.16
	Dettes fiscales et sociales	825 702		772 182		53 519	6.93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	57 123		119 848		-62 725	-52.34	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	308 416		145 434		162 982	112.07
	TOTAL IV	3 598 893		2 630 125		968 768	36.83
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 854 978		7 696 846		-841 869	-10.94	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 712 585

2 336 912

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 381 182	100.00	5 192 996	100.00	-1 811 814	-34.89
+ Ventes de marchandises	109 055	100.00	352 545	100.00	-243 489	-69.07
- Coût d'achat des marchandises vendues	77 173	70.77	272 479	77.29	-195 306	-71.68
MARGE COMMERCIALE	31 882	29.23	80 066	22.71	-48 183	-60.18
+ Production vendue	2 301 372	70.33	3 800 777	78.52	-1 499 405	-39.45
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	970 754	29.67	1 039 674	21.48	-68 920	-6.63
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 272 126	100.00	4 840 451	100.00	-1 568 325	-32.40
- Matières premières, approvisionnements consommés	179 780	5.49	435 450	9.00	-255 670	-58.71
- Sous traitance directe	27 500	0.84	13 970	0.29	13 530	96.85
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 064 846	93.67	4 391 031	90.72	-1 326 185	-30.20
MARGE BRUTE GLOBALE	3 096 729	91.59	4 471 097	86.10	-1 374 368	-30.74
- Autres achats + charges externes	2 189 822	64.76	1 957 344	37.69	232 478	11.88
VALEUR AJOUTEE	906 907	26.82	2 513 753	48.41	-1 606 846	-63.92
+ Subventions d'exploitation	53 417	1.58	154 686	2.98	-101 269	-65.47
- Impôts, taxes et versements assimilés	95 624	2.83	102 766	1.98	-7 142	-6.95
- Salaires du personnel	2 968 293	87.79	2 708 272	52.15	260 021	9.60
- Charges sociales du personnel	1 293 052	38.24	1 283 539	24.72	9 513	0.74
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-3 396 645	-100.46	-1 426 139	-27.46	-1 970 506	-138.17
+ Autres produits de gestion courante	531	0.02	862	0.02	-331	-38.37
- Autres charges de gestion courante	64 274	1.90	40 658	0.78	23 617	58.09
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	230 121	6.81	322 733	6.21	-92 612	-28.70
- Dotations aux amortissements	1 797 619	53.17	940 275	18.11	857 344	91.18
- Dotations aux provisions	189 100	5.59	511 335	9.85	-322 235	-63.02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 216 986	-154.29	-2 594 811	-49.97	-2 622 174	-101.05
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	22 879	0.68	100 205	1.93	-77 326	-77.17
- Charges financières	1 084 092	32.06	26 225	0.50	1 057 868	NS
RESULTAT COURANT	-6 278 199	-185.68	-2 520 831	-48.54	-3 757 368	-149.05
+ Produits exceptionnels	7 206	0.21	7 409	0.14	-203	-2.74
- Charges exceptionnelles	105 628	3.12	113 698	2.19	-8 070	-7.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-98 422	-2.91	-106 289	-2.05	7 867	7.40
- Impôt sur les bénéfices	-903 386	-26.72	-789 140	-15.20	-114 246	-14.48
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	-5 473 235	-161.87	-1 837 981	-35.39	-3 635 254	-197.79

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2013 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	82 774	26 281	109 055	352 545	-243 489	-69.07
Production vendue de Biens	666 563	1 171 497	1 838 060	3 484 905	-1 646 845	-47.26
Production vendue de Services	279 456	183 856	463 312	315 872	147 441	46.68
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 028 794	1 381 634	2 410 428	4 153 322	-1 742 894	-41.96
Production stockée						
Production immobilisée			970 754	1 039 674	-68 920	-6.63
Subventions d'exploitation			53 417	154 686	-101 269	-65.47
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			230 121	322 733	-92 612	-28.70
Autres produits			531	862	-331	-38.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			3 665 251	5 671 277	-2 006 026	-35.37
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			77 173	272 479	-195 306	-71.68
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			179 780	435 450	-255 670	-58.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 217 322	1 971 314	246 008	12.48
Impôts, taxes et versements assimilés			95 624	102 766	-7 142	-6.95
Salaires et traitements			2 968 293	2 708 272	260 021	9.60
Charges sociales			1 293 052	1 283 539	9 513	0.74
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 797 619	940 275	857 344	91.18
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			119 960	367 343	-247 382	-67.34
Dotations aux provisions			69 139	143 992	-74 853	-51.98
Autres charges			64 274	40 658	23 617	58.09
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			8 882 237	8 266 089	616 149	7.45
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-5 216 986	-2 594 811	-2 622 174	-101.05
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	872		205		666	324.30
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 662		99 894		-82 232	-82.32
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	4 345		105		4 240	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	22 879		100 205		-77 326	-77.17
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 054 648				1 054 648	
Intérêts et charges assimilées (4)	24 462		20 849		3 613	17.33
Différences négatives de change	4 982		5 375		-394	-7.33
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	1 084 092		26 225		1 057 868	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 061 213		73 980		-1 135 193	NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-6 278 199		-2 520 831		-3 757 367	-149.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 206		7 409		-203	-2.74
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII	7 206		7 409		-203	-2.74
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68 267		108 392		-40 124	-37.02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37 361		5 307		32 054	604.04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	105 628		113 698		-8 070	-7.10
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-98 422		-106 289		7 867	7.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-903 386		-789 140		-114 246	-14.48
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 695 337		5 778 891		-2 083 554	-36.05
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 168 572		7 616 872		1 551 700	20.37
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-5 473 235		-1 837 981		-3 635 254	-197.79

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT				0	-0	-100.00
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	1	747	1	747		
28011000 AMORT. FRAIS D'ETABLIS.	-1	747	-1	747	-0	-0.03
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	1	545 984	2	244 522	-698 538	-31.12
20300000 FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPE	6	119 931	5	149 177	970 754	18.85
28030000 AMORT. FRAIS R&D	-4	573 947	-2	904 656	-1 669 291	-57.47
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	24	540	53	280	-28 740	-53.94
20500000 CONCESS. BREVETS LOGICIELS	174	736	150	483	24 253	16.12
20501000 LOGICIELS OPERATIONNELS	50	658	47	688	2 970	6.23
28050000 AMORT. CONC. BREVETS LOGICIELS	-150	196	-125	492	-24 704	-19.69
28050100 AMORT. LOGICIEL OP.	-50	658	-19	399	-31 259	NS
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS						
21500000 MATERIEL & OUTILLAGE	2	583	2	583		
28150000 AMORT.MATERIEL & OUTILLAGE	-2	583	-2	583		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169	947	219	700	-49 753	-22.65
21810000 INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS D	123	214	123	214		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	3	075	3	075		
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	350	689	328	078	22 610	6.89
21840000 MOBILIER	47	511	47	511		
28181000 AT. INSTAL & AGENCEMENT DIVERS	-29	067	-17	389	-11 677	-67.15
28183000 AMORT. DU MAT. DE BUREAU	-3	075	-3	075		
28183100 AMORT. DU MAT. DE BUREAU	-284	766	-234	143	-50 623	-21.62
28184000 AMORT. MOBILIER	-37	635	-27	571	-10 064	-36.50
IMMOBILISATIONS EN COURS	3	057			3 057	
23100000 IMMOBILISATIONS CORPOR. EN COU	3	057			3 057	
AUTRES PARTICIPATIONS	36	542	111	542	-75 000	-67.24
26110000 INTRASENSE CHINE	75	000	75	000		
26120000 INTRASENSE SINGAPOUR	28	965	28	965		
26130000 INTRASENSE USA	7	577	7	577		
29610000 DEPRECIAT> PARTICIPAT>S	-75	000			-75 000	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			103	566	-103 566	-100.00
26710000 PARTICIPATION INTRASENSE USA	748	959			748 959	
26720000 AVANCE FILIALE INTRASENSE USA			103	566	-103 566	NS
29671000 DEPRECIATION PART. IS USA	-748	959			-748 959	
PRETS	6	588	6	588		
27480000 EFFORT CONSTRUCTION	6	588	6	588		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47	888	46	700	1 188	2.54
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	47	888	46	700	1 188	2.54
TOTAL II	1	834 547	2	785 899	-951 352	-34.15
MARCHANDISES			23	750	-23 750	-100.00
37000000 STOCK DE MARCHANDISES			23	750	-23 750	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				5 865	-5 865	-100.00
40910000 FOURN ACOMPTES S/CDE				5 865	-5 865	NS
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 966 285		2 502 888		-536 603	-21.44
41100000 CLIENTS	2 048 642		1 312 477		736 165	56.09
41600000 CLIENTS DOUTEUX	603 302		483 614		119 687	24.75
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	101 106		1 170 461		-1 069 355	-91.36
49100000 PROV. POUR DEPRECIATION CLIENT	-786 764		-436 114		-350 650	-80.40
49120000 DEPRECIAT. CREANCES DIVERSES			-27 550		27 550	100.00
AUTRES CREANCES	2 046 312		956 779		1 089 533	113.88
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	13 848				13 848	
40970000 FOURNISSEURS AUTRES AVOIRS			14 217		-14 217	NS
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	2 365		27 970		-25 605	-91.55
43721000 COTISATIONS MUTUELLE	964				964	
44410000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	1 692 525		765 293		927 233	121.16
44420000 CREDIT IMPOT COMPETITIV. ENTRE	53 080		40 000		13 080	32.70
44430000 AUTRE CREDIT D'IMPOTS			42 304		-42 304	NS
44562000 TVA DEDUCTIBLE S/IMMOB.	474		754		-280	-37.17
44566000 TVA DED. B&S 20% / ENC			6 773		-6 773	NS
44566060 TVA DED. A 19,6 % / DEBIT	6 326		1 926		4 400	228.50
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	52 233				52 233	
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE			42 788		-42 788	NS
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	5 720		14 137		-8 417	-59.54
46720000 CARTE BPS MONTPELLIER			494		-494	NS
46730000 CARTE SG MONTPELLIER	17 618				17 618	
46732000 CARTE SG C.LAMBOEUF	5 091				5 091	
46740000 EUROFACTOR FRANCE	47 026				47 026	
46741000 EUROFACTOR EXPORT	95 483				95 483	
46742000 FDS GIE EUROFACTOR	23 200				23 200	
46799999 AVANCES PERMANENTES	30 360				30 360	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			124		-124	NS
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	671 872		1 268 481		-596 609	-47.03
50200000 ACTIONS PROPRES	17 372		13 455		3 917	29.11
50320000 CAT BPS	200 000		1 250 526		-1 050 526	-84.01
50330000 CAT CRCA	450 000				450 000	
50810100 PART B.P.	4 500		4 500			
DISPONIBILITES	304 270		100 280		203 990	203.42
51200000 BPS N:09433681010	72 094				72 094	
51210000 BANQUE SG N° 00020094250 67			20 556		-20 556	NS
51220000 CREDIT AGRICOLE	209 818		17 495		192 323	NS
51260000 CREDIT DU NORD CONTRAT LIQUIDI	18 656		29 934		-11 278	-37.68
51870000 BANQUE PROD A RECEVOI			31 669		-31 669	NS
53100000 CAISSE EN FRANCS	7		17		-10	-60.28
53110000 CAISSE EURO MPL	5		5			
53200000 CAISSE EN DEVISE	3 691		604		3 086	510.61
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 692		52 905		-21 213	-40.10
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	31 692		52 905		-21 213	-40.10
TOTAL III	5 020 431		4 910 948		109 483	2.23

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAL	211 803		156 327		55 476	35.49
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	211 803		156 327		55 476	35.49
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	14 373 766		10 603 291		3 770 475	35.56
10410000 PRIMES D EMISSION	14 369 591		10 599 117		3 770 475	35.57
10420000 PRIME DE FUSION	4 174		4 174			
RESERVE LEGALE	15 593		15 593			
10610000 RESERVES LEGALES	15 593		15 593			
REPORT A NOUVEAU	-7 183 481		-5 345 500		-1 837 981	-34.38
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-7 183 481		-5 345 500		-1 837 981	-34.38
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-5 473 235		-1 837 981		-3 635 254	-197.79
TOTAL I	1 944 446		3 591 730		-1 647 284	-45.86
AVANCES CONDITIONNEES	1 186 500		1 275 000		-88 500	-6.94
16746000 AVANCE REMBOURSABLE OSEO I,5 M	937 500		1 275 000		-337 500	-26.47
16748000 PREFINANCEMENT CIR	249 000				249 000	
TOTAL II	1 186 500		1 275 000		-88 500	-6.94
PROVISIONS POUR RISQUES	125 139		199 992		-74 853	-37.43
15110000 PROVISION PR RISQUE ET CHARGE	56 000		56 000			
15120000 PROVISION POUR GARANTIE CLIENT	69 139		143 992		-74 853	-51.98
TOTAL III	125 139		199 992		-74 853	-37.43
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 717 978		188 963		1 529 016	809.16
16412000 EMPRUNT BPS 40 000 EUROS			3 951		-3 951	NS
16413000 EMPRUNT BPS 350 000 EUROS			39 304		-39 304	NS
16414000 EMPRUNT CRCA 150 K_	116 963		145 350		-28 387	-19.53
16415000 PRET TAUX 0% BPI + CONSEIL REG	800 000				800 000	
16417000 EMPRUNT 400K_ BPS	400 000				400 000	
16418000 EMPRUNT 400K_ CRCA	400 000				400 000	
16884000 INTERETS COURS EMPRUNTS ETAB C	1 015		357		658	184.09
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	48 544		540 540		-491 996	-91.02
51200000 BPS N:09433681010			532 917		-532 917	NS
51210000 BANQUE SG N: 00020094250 67	48 215				48 215	
51212000 BANQUE SG US DOLLARS	329				329	
51860000 BANQUE INT COURUS			7 623		-7 623	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	219 776		523 781		-304 006	-58.04
16775000 EMPRUNT PARTICIPATIF OSEO	15 000		26 250		-11 250	-42.86
16870000 ASSURANCE PROSPECTION COFACE	24 776		272 531		-247 756	-90.91
16871000 AVANCE REMBOURSABLE ASTRE	180 000		225 000		-45 000	-20.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	421 353		339 376		81 978	24.16
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	378 208		222 532		155 676	69.96
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	39 860		116 844		-76 984	-65.89
40910000 FOURN ACOMPTES S/CDE	3 286				3 286	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
DETTES FISCALES ET SOCIALES	825	702	772	182	53 519	6.93
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES			1	148	-1 148	NS
42810000 PRIMES & VARIABLES A PAYER	117	113	98	868	18 245	18.45
42820000 DETTES PROV. CONGES PAYES	198	924	160	559	38 365	23.89
43100000 URSSAF MONTPELLIER	104	658	104	999	-341	-0.32
43721000 COTISATIONS MUTUELLE			29	149	-29 149	NS
43733000 PREVOYANCE	28	455			28 455	
43741000 RETRAITES NON CADRES	91	807	98	303	-6 496	-6.61
43780000 A.I.P.A.L.S. / C.M.I.E			1	299	-1 299	NS
43810000 CHARGES SOCIALES SUR CP	93	494	74	799	18 695	24.99
43820000 AUTRE ORG. SOCIAUX	55	043	47	061	7 982	16.96
44551000 TVA A DECAISSER			9	122	-9 122	NS
44566000 TVA DED. B&S 20% / ENC	3	972			3 972	
44571000 TVA COLLECTEE A 19,6 % / ENC	52	794	63	344	-10 551	-16.66
44579100 TVA COLLECTEE A REGULARISER			10	580	-10 580	NS
44587000 TVA SUR FACT A ETABLIR	10	610	3	687	6 923	187.76
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	68	831	69	264	-433	-0.63
AUTRES DETTES	57	123	119	848	-62 725	-52.34
41100000 CLIENTS	6	729			6 729	
41980000 CLIENT RRR/AVOIR A ETABLIR			33	320	-33 320	NS
46700000 DEBITEUR CREDITEUR INTERNE	19	187	41	610	-22 423	-53.89
46730000 CARTE SG MONTPELLIER			1	684	-1 684	NS
46731000 CARTE SG PARIS	12	541	6	050	6 491	107.28
46732000 CARTE SG C.LAMBOEUF			4	517	-4 517	NS
46860000 CHARGES A PAYER	18	667	32	667	-14 000	-42.86
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	308	416	145	434	162 982	112.07
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	308	416	145	434	162 982	112.07
TOTAL IV	3 598	893	2 630	125	968 768	36.83
TOTAL GENERAL	6 854	978	7 696	846	-841 869	-10.94

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	% CA	31/12/2013	% CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 381 182	100.00	5 192 996	100.00	-1 811 814	-34.89
VENTES DE MARCHANDISES	109 055	100.00	352 545	100.00	-243 489	-69.07
70710000 VENTES MATERIEL INFORMATIQUE F	82 774	75.90	352 545	100.00	-269 770	-76.52
70712000 VENTES MATERIEL INFORMATIQUE E	26 281	24.10			26 281	
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	77 173	70.77	272 479	77.29	-195 306	-71.68
60710000 ACHAT DE MARCHANDISES	77 173	70.77	263 638	74.78	-186 465	-70.73
60720000 ACHAT MARCHANDISES INTRACOM			8 841	2.51	-8 841	NS
MARGE COMMERCIALE	31 882	29.23	80 066	22.71	-48 183	-60.18
PRODUCTION VENDUE	2 301 372	70.33	3 800 777	78.52	-1 499 405	-39.45
70110000 CESSIONS LICENCES FRANCE	529 857	16.19	522 542	10.80	7 315	1.40
70110001 LICENCES CTBU FRANCE	680	0.02	695	0.01	-15	-2.16
70120000 CESSIONS LICENCES UE	291 385	8.91	437 682	9.04	-146 297	-33.43
70130000 CESSIONS LICENCES EXPORT	1 010 660	30.89	2 522 066	52.10	-1 511 406	-59.93
70130001 LICENCES EXPORT CTBU	8 943	0.27	1 921	0.04	7 023	365.62
70610000 PRESTATIONS DE FORMATION FRANCOIS	16 613	0.51	8 159	0.17	8 454	103.62
70611000 PRESTATIONS INFORMATIQUES UE			540	0.01	-540	NS
70612000 PRESTATIONS DE FORMATION EXPORT	22 509	0.69	7 250	0.15	15 259	210.47
70620000 AUTRES PRESTA. DE SERVICE FRANCOIS	4 907	0.15	4 522	0.09	385	8.51
70622000 AUTRES PRESTA. DE SERVICE EXPORT			41 400	0.86	-41 400	NS
70623000 SERVICE SUIVI CLINIQUE			5 750	0.12	-5 750	NS
70630000 PRESTATIONS D'INSTALLATION FRANCOIS	4 551	0.14	5 932	0.12	-1 381	-23.28
70631000 PRESTATIONS D'INSTALLATION UE	1 200	0.04	3 600	0.07	-2 400	-66.67
70632000 PRESTATIONS D'INSTALLATION EXPORT	900	0.03	28 600	0.59	-27 700	-96.85
70640000 PRESTATIONS DE MAINTENANCE FRANCOIS	248 549	7.60	148 208	3.06	100 342	67.70
70642000 PRESTATIONS DE MAINTENANCE EXPORT	159 247	4.87	54 964	1.14	104 283	189.73
70650000 MULTIMEDIA FRANCE	3 333	0.10			3 333	
70662000 PRESTA.DEV.LOGICIELS SPEC. EXPORT			4 500	0.09	-4 500	NS
70820000 MAD ET LOCATIONS DE LOGICIELS	1 503	0.05	2 648	0.05	-1 145	-43.24
70851000 REMBOURSEMENTS DE FRAIS			-200	-0.00	200	100.00
70910000 R.R.R. /VENTE DE LICENCES	-3 465	-0.11			-3 465	
PRODUCTION IMMOBILISEE	970 754	29.67	1 039 674	21.48	-68 920	-6.63
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	970 754	29.67	1 039 674	21.48	-68 920	-6.63
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 272 126	100.00	4 840 451	100.00	-1 568 325	-32.40
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	179 780	5.49	435 450	9.00	-255 670	-58.71
60110000 LICENCES, LOGICIEL	179 780	5.49	435 450	9.00	-255 670	-58.71
SOUS TRAITANCE DIRECTE	27 500	0.84	13 970	0.29	13 530	96.85
60400000 ETUDES & PRESTATIONS	27 500	0.84	13 970	0.29	13 530	96.85
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 064 846	93.67	4 391 031	90.72	-1 326 185	-30.20
MARGE BRUTE GLOBALE	3 096 729	91.59	4 471 097	86.10	-1 374 368	-30.74
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	2 189 822	64.76	1 957 344	37.69	232 478	11.88
60611000 ELECTRICITE	8 450	0.25	4 827	0.09	3 623	75.05
60612000 GAZ			1 852	0.04	-1 852	NS
60615000 CARBURANTS	6 361	0.19	7 221	0.14	-861	-11.92
60630000 FOURN. ENTRETIEN & PETIT EQUIP	16 985	0.50	2 731	0.05	14 254	521.84

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2014 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 939	0.15	9 101	0.18	-4 162	-45.73
60650000 ACHAT CONSOMMABLES	3 426	0.10	912	0.02	2 514	275.82
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	10 222	0.30	5 381	0.10	4 841	89.97
61320000 LOCATION BUREAU MONTPELLIER	73 314	2.17	82 373	1.59	-9 059	-11.00
61321000 LOCATION BUREAU PARIS	87 290	2.58	90 709	1.75	-3 419	-3.77
61322000 LOCATIONS DIVERSES	3 026	0.09	7 371	0.14	-4 345	-58.95
61323000 LOCATION BUREAU KUALA LUMPUR	5 615	0.17	5 619	0.11	-4	-0.07
61351000 LOCATIONS MAT. TECHNIQUES			41	0.00	-41	NS
61352000 LOCATIONS MAT. TRANSPORT	25 594	0.76	23 179	0.45	2 414	10.42
61400000 CHARGES LOCATIVES MONTPELLIER	26 940	0.80	23 950	0.46	2 990	12.49
61410000 CHARGES LOCATIVES PARIS	4 389	0.13	5 169	0.10	-780	-15.09
61420000 CHGS LOCATIVES BUREAU KUALA LU	-100	-0.00	329	0.01	-429	NS
61540000 ENTRETIEN DES LOCAUX	5 473	0.16	6 345	0.12	-872	-13.74
61541000 ENTRETIEN DIVERS			1 440	0.03	-1 440	NS
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MEUBLES	1 393	0.04			1 393	
61551000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPOR	2 720	0.08	3 821	0.07	-1 102	-28.83
61560000 MAINTENANCE	51 027	1.51	27 651	0.53	23 375	84.54
61600000 ASSURANCES RCP	20 122	0.60	10 903	0.21	9 219	84.55
61610000 ASSURANCES HOMMES CLES	4 682	0.14	5 298	0.10	-616	-11.63
61620000 ASSURANCES LOCAUX ET MATERIEL	7 061	0.21	4 366	0.08	2 695	61.71
61640000 ASSURANCES DIVERSES	9 400	0.28	3 546	0.07	5 854	165.11
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	1 918	0.06	1 067	0.02	852	79.84
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	4 408	0.13	4 887	0.09	-479	-9.81
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, CONFERENCE			3 579	0.07	-3 579	NS
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	123 273	3.65	53 000	1.02	70 273	132.59
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	29 587	0.88	67 120	1.29	-37 533	-55.92
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	12 337	0.36	35 000	0.67	-22 663	-64.75
62262000 HONORAIRES DIVERS	646 478	19.12	298 418	5.75	348 061	116.64
62264000 HONORAIRES / MARCHE	77 828	2.30	97 111	1.87	-19 283	-19.86
62265000 HONORAIRES FILIALE CHINE	66 608	1.97	58 140	1.12	8 467	14.56
62266000 NONORAIRES FILIALE USA	-724	-0.02	81 468	1.57	-82 192	NS
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	14 018	0.41	15 959	0.31	-1 941	-12.17
62330000 FOIRES & EXPOSITIONS	146 371	4.33	105 549	2.03	40 822	38.68
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	627	0.02	465	0.01	161	34.69
62350000 CADEAUX SALARIES	127	0.00	851	0.02	-724	-85.05
62360000 CATALOGUE & IMPRIMES	13 871	0.41	4 561	0.09	9 310	204.10
62370000 PUBLICATIONS	360	0.01	3 682	0.07	-3 322	-90.22
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	196	0.01	181	0.00	15	8.36
62420000 TRANSPORT SUR VENTES	10 426	0.31	13 833	0.27	-3 407	-24.63
62480000 TRANSPORTS DIVERS	3 584	0.11	11 387	0.22	-7 803	-68.53
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT SUR SALON	44	0.00	206	0.00	-162	-78.71
62530000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 501	0.07	4 170	0.08	-1 669	-40.02
62550000 FRAIS DE REPAS EN DEPLACEMENT	46 307	1.37	57 656	1.11	-11 348	-19.68
62560000 FRAIS DE VOYAGE & DEPLACEMENT	421 647	12.47	445 282	8.57	-23 635	-5.31
62570000 FRAIS DE RECEPTION	12 772	0.38	33 531	0.65	-20 759	-61.91
62580000 INDEMNITES VIE	54 203	1.60	147 456	2.84	-93 253	-63.24
62600000 FRAIS P.T.T.	2 848	0.08	1 968	0.04	880	44.75
62610000 CONNEXION INTERNET	7 710	0.23	8 429	0.16	-720	-8.54
62611000 CONNEXION INTERNET PARIS	3 906	0.12	4 854	0.09	-948	-19.52
62611500 TRAFIC INTERNET	2 010	0.06	2 178	0.04	-168	-7.70
62620000 TELEPHONE	12 463	0.37	6 389	0.12	6 074	95.07
62621000 TELEPHONE PORTABLE	60 759	1.80	38 369	0.74	22 390	58.35
62700000 SERVICES BANCAIRES	23 638	0.70	10 923	0.21	12 715	116.40
62800000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	9 394	0.28	5 539	0.11	3 855	69.58

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	% CA	31/12/2013	% CA	Euros	%
VALEUR AJOUTEE	906 907	26.82	2 513 753	48.41	-1 606 846	-63.92
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	53 417	1.58	154 686	2.98	-101 269	-65.47
74000000 SUBVENTIONS D EXPLOITATION	53 417	1.58	154 686	2.98	-101 269	-65.47
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 624	2.83	102 766	1.98	-7 142	-6.95
63120000 TAXE D APPRENTISSAGE	18 000	0.53	18 352	0.35	-352	-1.92
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE	27 665	0.82	41 022	0.79	-13 357	-32.56
63340000 EFFORT CONSTRUCITON	24 012	0.71	852	0.02	23 160	NS
63380000 AUTRES IMPOTS TAXES VERSEMENTS	2 092	0.06			2 092	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	17 237	0.51	33 605	0.65	-16 368	-48.71
63512000 TAXE FONCIERE	1 708	0.05			1 708	
63513000 TAXES SUR LES BUREAUX			3 059	0.06	-3 059	NS
63514000 TAXE VEHICULE DE SOCIETE	1 500	0.04	1 202	0.02	298	24.79
63710000 ORGANIC	-389	-0.01	4 044	0.08	-4 433	NS
63780000 TAXES DIVERSES	3 800	0.11	630	0.01	3 170	503.17
SALAIRES DU PERSONNEL	2 968 293	87.79	2 708 272	52.15	260 021	9.60
64101000 SALAIRES ETRANGERS	90 649	2.68			90 649	
64110000 SALAIRES. APPOINTEMENTS. COMMI	2 760 420	81.64	2 648 377	51.00	112 043	4.23
64120000 CONGES PAYES	38 365	1.13	1 956	0.04	36 409	NS
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	18 245	0.54	-40 178	-0.77	58 424	145.41
64140000 AVANTAGES EN NATURE	31 921	0.94	83 492	1.61	-51 571	-61.77
64141000 INDEMNITES STAGIAIRES	6 884	0.20	7 641	0.15	-757	-9.91
64142000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			4 500	0.09	-4 500	NS
64150000 IJSS	3 114	0.09	2 101	0.04	1 013	48.20
64200000 CHARGES /S CONGES PAYES	18 695	0.55	383	0.01	18 312	NS
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	1 293 052	38.24	1 283 539	24.72	9 513	0.74
64510000 COTISATIONS URSSAF	790 372	23.38	768 538	14.80	21 834	2.84
64520000 ASSURANCE CHOMAGE	9 726	0.29	9 729	0.19	-3	-0.03
64522000 COTISATIONS MUTUELLES CADRES	31 070	0.92	55 836	1.08	-24 766	-44.35
64531000 RETRAITES NON CADRES	246 242	7.28	234 814	4.52	11 428	4.87
64531500 PREVOYANCES NON CADRES	52 061	1.54			52 061	
64532500 PREVOYANCES CADRES	22 793	0.67	48 758	0.94	-25 965	-53.25
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI LR	81 526	2.41	103 347	1.99	-21 821	-21.11
64541000 COTISATIONS POLE EMPLOI PARIS	22 178	0.66			22 178	
64581000 AUTRES ORG. SOCIAUX NON CADRES	360	0.01			360	
64582000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX CADR	68 003	2.01	-16 430	-0.32	84 433	513.90
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	5 854	0.17	5 606	0.11	247	4.41
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	-51 746	-1.53	59 904	1.15	-111 650	NS
64850000 FORMATION DU PERSONNEL	14 611	0.43	13 437	0.26	1 175	8.74
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-3 396 645	-100.46	-1 426 139	-27.46	-1 970 506	-138.17
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	531	0.02	862	0.02	-331	-38.37
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	531	0.02	862	0.02	-331	-38.37
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 274	1.90	40 658	0.78	23 617	58.09
65110000 REDEVANCES POUR CONCESS. BREVE	61 926	1.83	23 298	0.45	38 628	165.80
65120000 ROYALTIES	-2 187	-0.06	13 547	0.26	-15 734	NS
65400000 PERTE SUR CREANCE IRRECOUV.			3 211	0.06	-3 211	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	4 535	0.13	602	0.01	3 933	653.36

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	% CA	31/12/2013	% CA	Euros	%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	230 121	6.81	322 733	6.21	-92 612	-28.70
78150000 REP /PROV. RISQUES ET CHARGES	143 992	4.26	214 978	4.14	-70 986	-33.02
78174000 REP.PROV. CLIENTS DOUTEUX			67 735	1.30	-67 735	NS
78174100 REP. DEPRECIAT° CREANCES DIV.	27 550	0.81			27 550	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	48 125	1.42	19 070	0.37	29 055	152.36
79110000 TRANSFERT DE CH. AVANTAGES EN	10 455	0.31	20 951	0.40	-10 496	-50.10
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 797 619	53.17	940 275	18.11	857 344	91.18
68111000 DOTATIONS/IMMO INCORPORELLES	1 693 439	50.08	883 312	17.01	810 126	91.71
68112000 DOTATIONS /IMMOB. CORPORELLES	104 180	3.08	56 963	1.10	47 217	82.89
DOTATIONS AUX PROVISIONS	189 100	5.59	511 335	9.85	-322 235	-63.02
68150000 DOTATIONS POUR RISQUES & CHARG	69 139	2.04	143 992	2.77	-74 853	-51.98
68173000 DEPRECIATION CREANCES DIVERSES			27 550	0.53	-27 550	NS
68174000 PROVISION POUR DEP CREANCES CL	119 960	3.55	339 793	6.54	-219 833	-64.70
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 216 986	-154.29	-2 594 811	-49.97	-2 622 174	-101.05
PRODUITS FINANCIERS	22 879	0.68	100 205	1.93	-77 326	-77.17
76110000 REVENUS DES TITRES DE PARTICIP	872	0.03	205	0.00	666	324.30
76600000 GAINS DE CHANGE	4 345	0.13	105	0.00	4 240	NS
76800000 PRODUITS FINANCIERS	17 662	0.52	99 894	1.92	-82 232	-82.32
CHARGES FINANCIERES	1 084 092	32.06	26 225	0.50	1 057 868	NS
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	6 039	0.18	6 814	0.13	-775	-11.37
66160000 INTERETS BANC. ET / OPE. DE FI	18 423	0.54	14 035	0.27	4 388	31.26
66600000 PERTES DE CHANGE	4 982	0.15	5 375	0.10	-394	-7.33
68662000 DOT DEPRECIAT° ELEMENTS FINANC	1 054 648	31.19			1 054 648	
RESULTAT COURANT	-6 278 199	-185.68	-2 520 831	-48.54	-3 757 368	-149.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 206	0.21	7 409	0.14	-203	-2.74
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 950	0.24			7 950	
77210000 PRODUIT EXCEP. EX. ANTERIEUR	-743	-0.02	7 409	0.14	-8 153	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 628	3.12	113 698	2.19	-8 070	-7.10
67120000 PENALITES & AMENDES	470	0.01			470	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 678	0.58	269	0.01	19 408	NS
67210000 CHARGES EXCEPT. SUR EXERC ANTE	48 119	1.42	108 122	2.08	-60 003	-55.50
67830000 MALIS RACHAT ACTIONS PROPRES	37 361	1.10	5 307	0.10	32 054	604.04
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-98 422	-2.91	-106 289	-2.05	7 867	7.40
IMPOT SUR LES BENEFICES	-903 386	-26.72	-789 140	-15.20	-114 246	-14.48
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	-903 386	-26.72	-789 140	-15.20	-114 246	-14.48
RESULTAT NET	-5 473 235	-161.87	-1 837 981	-35.39	-3 635 254	-197.79

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	109 055		352 545		-243 489	-69.07
70710000 VENTES MATERIEL INFORMATIQUE F	82 774		352 545		-269 770	-76.52
70712000 VENTES MATERIEL INFORMATIQUE E	26 281				26 281	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 838 060		3 484 905		-1 646 845	-47.26
70110000 CESSIONS LICENCES FRANCE	529 857		522 542		7 315	1.40
70110001 LICENCES CTBU FRANCE	680		695		-15	-2.16
70120000 CESSIONS LICENCES UE	291 385		437 682		-146 297	-33.43
70130000 CESSIONS LICENCES EXPORT	1 010 660		2 522 066		-1 511 406	-59.93
70130001 LICENCES EXPORT CTBU	8 943		1 921		7 023	365.62
70910000 R.R.R. /VENTE DE LICENCES	-3 465				-3 465	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	463 312		315 872		147 441	46.68
70610000 PRESTATIONS DE FORMATION FRANCOIS	16 613		8 159		8 454	103.62
70611000 PRESTATIONS INFORMATIQUES UE			540		-540	NS
70612000 PRESTATIONS DE FORMATION EXPORT	22 509		7 250		15 259	210.47
70620000 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE FRANCOIS	4 907		4 522		385	8.51
70622000 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE EXPORT			41 400		-41 400	NS
70623000 SERVICE SUIVI CLINIQUE			5 750		-5 750	NS
70630000 PRESTATIONS D'INSTALLATION FRANCOIS	4 551		5 932		-1 381	-23.28
70631000 PRESTATIONS D'INSTALLATION UE	1 200		3 600		-2 400	-66.67
70632000 PRESTATIONS D'INSTALLATION EXPORT	900		28 600		-27 700	-96.85
70640000 PRESTATIONS DE MAINTENANCE FRANCOIS	248 549		148 208		100 342	67.70
70642000 PRESTATIONS DE MAINTENANCE EXPORT	159 247		54 964		104 283	189.73
70650000 MULTIMEDIA FRANCE	3 333				3 333	
70662000 PRESTATIONS DE DEVELOPPEMENT LOGICIELS SPECIQUES EXPORT			4 500		-4 500	NS
70820000 MAINTIEN ET LOCATIONS DE LOGICIELS	1 503		2 648		-1 145	-43.24
70851000 REMBOURSEMENTS DE FRAIS			-200		200	100.00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 410 428		4 153 322		-1 742 894	-41.96
PRODUCTION IMMOBILISEE	970 754		1 039 674		-68 920	-6.63
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	970 754		1 039 674		-68 920	-6.63
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	53 417		154 686		-101 269	-65.47
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	53 417		154 686		-101 269	-65.47
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	230 121		322 733		-92 612	-28.70
78150000 REP. /PROV. RISQUES ET CHARGES	143 992		214 978		-70 986	-33.02
78174000 REP. /PROV. CLIENTS DOUTEUX			67 735		-67 735	NS
78174100 REP. DEPRECIATIONS CREANCES DIV. /AMORT.	27 550				27 550	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	48 125		19 070		29 055	152.36
79110000 TRANSFERT DE CHARGES AVANTAGES EN FAVOR	10 455		20 951		-10 496	-50.10
AUTRES PRODUITS	531		862		-331	-38.37
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	531		862		-331	-38.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 665 251		5 671 277		-2 006 026	-35.37
ACHATS DE MARCHANDISES	77 173		272 479		-195 306	-71.68
60710000 ACHAT DE MARCHANDISES	77 173		263 638		-186 465	-70.73
60720000 ACHAT MARCHANDISES INTRACOM			8 841		-8 841	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	179	780	435	450	-255	-58.71
60110000 LICENCES, LOGICIEL	179	780	435	450	-255	-58.71
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2	217	1	971	246	12.48
60400000 ETUDES & PRESTATIONS	27	500	13	970	13	96.85
60611000 ELECTRICITE	8	450	4	827	3	623
60612000 GAZ			1	852	-1	852
60615000 CARBURANTS	6	361	7	221	-861	-11.92
60630000 FOURN. ENTRETIEN & PETIT EQUIP	16	985	2	731	14	254
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4	939	9	101	-4	162
60650000 ACHAT CONSOMMABLES	3	426		912	2	514
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	10	222	5	381	4	841
61320000 LOCATION BUREAU MONTPELLIER	73	314	82	373	-9	059
61321000 LOCATION BUREAU PARIS	87	290	90	709	-3	419
61322000 LOCATIONS DIVERSES	3	026	7	371	-4	345
61323000 LOCATION BUREAU KUALA LUMPUR	5	615	5	619	-4	-0.07
61351000 LOCATIONS MAT. TECHNIQUES				41	-41	NS
61352000 LOCATIONS MAT. TRANSPORT	25	594	23	179	2	414
61400000 CHARGES LOCATIVES MONTPELLIER	26	940	23	950	2	990
61410000 CHARGES LOCATIVES PARIS	4	389	5	169	-780	-15.09
61420000 CHGS LOCATIVES BUREAU KUALA LU	-100		329		-429	NS
61540000 ENTRETIEN DES LOCAUX	5	473	6	345	-872	-13.74
61541000 ENTRETIEN DIVERS			1	440	-1	440
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MEUBLES	1	393			1	393
61551000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPOR	2	720	3	821	-1	102
61560000 MAINTENANCE	51	027	27	651	23	375
61600000 ASSURANCES RCP	20	122	10	903	9	219
61610000 ASSURANCES HOMMES CLES	4	682	5	298	-616	-11.63
61620000 ASSURANCES LOCAUX ET MATERIEL	7	061	4	366	2	695
61640000 ASSURANCES DIVERSES	9	400	3	546	5	854
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	1	918	1	067	852	79.84
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	4	408	4	887	-479	-9.81
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, CONFERENCE			3	579	-3	579
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	123	273	53	000	70	273
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	29	587	67	120	-37	533
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	12	337	35	000	-22	663
62262000 HONORAIRES DIVERS	646	478	298	418	348	061
62264000 HONORAIRES / MARCHE	77	828	97	111	-19	283
62265000 HONORAIRES FILIALE CHINE	66	608	58	140	8	467
62266000 HONORAIRES FILIALE USA	-724		81	468	-82	192
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	14	018	15	959	-1	941
62330000 FOIRES & EXPOSITIONS	146	371	105	549	40	822
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	627		465		161	34.69
62350000 CADEAUX SALARIES	127		851		-724	-85.05
62360000 CATALOGUE & IMPRIMES	13	871	4	561	9	310
62370000 PUBLICATIONS	360		3	682	-3	322
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	196		181		15	8.36
62420000 TRANSPORT SUR VENTES	10	426	13	833	-3	407
62480000 TRANSPORTS DIVERS	3	584	11	387	-7	803
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT SUR SALON	44		206		-162	-78.71
62530000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	2	501	4	170	-1	669
62550000 FRAIS DE REPAS EN DEPLACEMENT	46	307	57	656	-11	348
62560000 FRAIS DE VOYAGE & DEPLACEMENT	421	647	445	282	-23	635
62570000 FRAIS DE RECEPTION	12	772	33	531	-20	759
62580000 INDEMNITES VIE	54	203	147	456	-93	253

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
62600000 FRAIS P.T.T.	2 848		1 968		880	44.75
62610000 CONNEXION INTERNET	7 710		8 429		-720	-8.54
62611000 CONNEXION INTERNET PARIS	3 906		4 854		-948	-19.52
62611500 TRAFIC INTERNET	2 010		2 178		-168	-7.70
62620000 TELEPHONE	12 463		6 389		6 074	95.07
62621000 TELEPHONE PORTABLE	60 759		38 369		22 390	58.35
62700000 SERVICES BANCAIRES	23 638		10 923		12 715	116.40
62800000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	9 394		5 539		3 855	69.58
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 624		102 766		-7 142	-6.95
63120000 TAXE D APPRENTISSAGE	18 000		18 352		-352	-1.92
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE	27 665		41 022		-13 357	-32.56
63340000 EFFORT CONSTRUCTON	24 012		852		23 160	NS
63380000 AUTRES IMPOTS TAXES VERSEMENTS	2 092				2 092	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	17 237		33 605		-16 368	-48.71
63512000 TAXE FONCIERE	1 708				1 708	
63513000 TAXES SUR LES BUREAUX			3 059		-3 059	NS
63514000 TAXE VEHICULE DE SOCIETE	1 500		1 202		298	24.79
63710000 ORGANIC	-389		4 044		-4 433	NS
63780000 TAXES DIVERSES	3 800		630		3 170	503.17
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 968 293		2 708 272		260 021	9.60
64101000 SALAIRES ETRANGERS	90 649				90 649	
64110000 SALAIRES. APPOINTEMENTS. COMMI	2 760 420		2 648 377		112 043	4.23
64120000 CONGES PAYES	38 365		1 956		36 409	NS
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	18 245		-40 178		58 424	145.41
64140000 AVANTAGES EN NATURE	31 921		83 492		-51 571	-61.77
64141000 INDEMNITES STAGIAIRES	6 884		7 641		-757	-9.91
64142000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			4 500		-4 500	NS
64150000 IJSS	3 114		2 101		1 013	48.20
64200000 CHARGES /S CONGES PAYES	18 695		383		18 312	NS
CHARGES SOCIALES	1 293 052		1 283 539		9 513	0.74
64510000 COTISATIONS URSSAF	790 372		768 538		21 834	2.84
64520000 ASSURANCE CHOMAGE	9 726		9 729		-3	-0.03
64522000 COTISATIONS MUTUELLES CADRES	31 070		55 836		-24 766	-44.35
64531000 RETRAITES NON CADRES	246 242		234 814		11 428	4.87
64531500 PREVOYANCES NON CADRES	52 061				52 061	
64532500 PREVOYANCES CADRES	22 793		48 758		-25 965	-53.25
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI LR	81 526		103 347		-21 821	-21.11
64541000 COTISATIONS POLE EMPLOI PARIS	22 178				22 178	
64581000 AUTRES ORG. SOCIAUX NON CADRES	360				360	
64582000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX CADR	68 003		-16 430		84 433	513.90
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	5 854		5 606		247	4.41
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	-51 746		59 904		-111 650	NS
64850000 FORMATION DU PERSONNEL	14 611		13 437		1 175	8.74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 797 619		940 275		857 344	91.18
68111000 DOTATIONS/IMMO INCORPORELLES	1 693 439		883 312		810 126	91.71
68112000 DOTATIONS /IMMOB. CORPORELLES	104 180		56 963		47 217	82.89
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	119 960		367 343		-247 382	-67.34
68173000 DEPRECIATION CREANCES DIVERSES			27 550		-27 550	NS
68174000 PROVISION POUR DEP CREANCES CL	119 960		339 793		-219 833	-64.70

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	69 139		143 992		-74 853	-51.98
68150000 DOTATIONS POUR RISQUES & CHARG	69 139		143 992		-74 853	-51.98
AUTRES CHARGES	64 274		40 658		23 617	58.09
65110000 REDEVANCES POUR CONCESS. BREVE	61 926		23 298		38 628	165.80
65120000 ROYALTIES	-2 187		13 547		-15 734	NS
65400000 PERTE SUR CREANCE IRRECOUV.			3 211		-3 211	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	4 535		602		3 933	653.36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 882 237		8 266 089		616 149	7.45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 216 986		-2 594 811		-2 622 174	-101.05
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	872		205		666	324.30
76110000 REVENUS DES TITRES DE PARTICIP	872		205		666	324.30
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	17 662		99 894		-82 232	-82.32
76800000 PRODUITS FINANCIERS	17 662		99 894		-82 232	-82.32
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	4 345		105		4 240	NS
76600000 GAINS DE CHANGE	4 345		105		4 240	NS
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	22 879		100 205		-77 326	-77.17
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 054 648				1 054 648	
68662000 DOT DEPRECIAT> ELEMENTS FINANC	1 054 648				1 054 648	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	24 462		20 849		3 613	17.33
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	6 039		6 814		-775	-11.37
66160000 INTERETS BANC. ET / OPE. DE FI	18 423		14 035		4 388	31.26
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	4 982		5 375		-394	-7.33
66600000 PERTES DE CHANGE	4 982		5 375		-394	-7.33
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 084 092		26 225		1 057 868	NS
RESULTAT FINANCIER	-1 061 213		73 980		-1 135 193	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-6 278 199		-2 520 831		-3 757 367	-149.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	7 206		7 409		-203	-2.74
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 950				7 950	
77210000 PRODUIT EXCEP. EX. ANTERIEUR	-743		7 409		-8 153	NS
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 206		7 409		-203	-2.74
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	68 267		108 392		-40 124	-37.02
67120000 PENALITES & AMENDES	470				470	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 678		269		19 408	NS
67210000 CHARGES EXCEPT. SUR EXERC ANTE	48 119		108 122		-60 003	-55.50
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	37 361		5 307		32 054	604.04
67830000 MALIS RACHAT ACTIONS PROPRES	37 361		5 307		32 054	604.04

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 628		113 698		-8 070	-7.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-98 422		-106 289		7 867	7.40
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-903 386		-789 140		-114 246	-14.48
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	-903 386		-789 140		-114 246	-14.48
TOTAL DES PRODUITS	3 695 337		5 778 891		-2 083 554	-36.05
TOTAL DES CHARGES	9 168 572		7 616 872		1 551 700	20.37
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	-5 473 235		-1 837 981		-3 635 254	-197.79